LE

FRANC ET VERITABLE DISCOVRS AV ROY,

sur le reſtabliſſement qui luy eſt demandé pour les Ieſuites.

1603.

Case
F
39
.326
1603a

THE NEWBERRY
LIBRARY

51-327

LE FRANC ET VERITABLE DISCOURS au Roy, sur le restablissement qui luy est demandé pour les Iesuites.

SIRE, Il est difficile que sur tant de prieres qui vous sont faites de plusieurs endroits pour les Iesuites: & sur tant de raisons aussi qui vous sont alleguees au contraire, vostre esprit ne soit diuersement agité.

I'ay estimé que vostre Maiesté seroit soulagee de voir en bref ce que ie me suis proposé de part & d'autre, laissant plusieurs considerations de peu de consequence, & ne m'arrestant qu'à celles qui sont pesantes, & qui peuuent toucher l'esprit d'vn

grand Roy, en matiere tref-importante, & où il eſt neceſſaire de ſe reſouldre promptement.

La verité eſt donc, SIRE, qu'en remettant les Ieſuites, vous donnerez beaucoup de contentement à vn bon nombre de Catholiques de voſtre Royaume, qui les eſtiment vtiles pour retrancher les opinions nouuelles en la Religion: & par meſme moyen vous obligerez la plus grande partie de meſſieurs les Cardinaux, qui les affectionnent pour beaucoup de raiſons: & meſmes d'autant qu'ils ſupportent de grands trauaux pour eſtendre & la foy Catholique, & la puiſſance de ſa Saincteté par toute la terre. Gens actifs, diligens, ſoigneux & courageux, auſquels la chaire, a beaucoup d'obligation: ils ſont venus en vne ſaiſon pleine de difficultez.

Voila, SIRE, les grandes & principales raiſons qui vous peuuent mouuoir d'vn coſté. Car ce qu'on vous allegue de l'inſtructiõ de la ieuneſſe, eſt peu conſiderable: d'autant

qu'auec verité, tout bien balancé, ils ont pluſtoſt nuit que profité aux lettres. Et en voici la raiſon en vn mot.

Auparauant qu'ils fuſſent venus en France, tous les beaux eſprits, tous les enfans de bon lieu eſtudioient en l'Vniuerſité de Paris, où il y auoit touſiours vingt ou trente mil eſcoliers, tant François qu'Eſtrangers. Ceſte grãde multitude y attiroit tous les plus doctes & plus celebres hommes de l'Europe, ſoit pour paroiſtre, ſoit pour profiter. Les places de Lecteurs publics inſtituees par le Roy François premier, eſtoient recherchees & retenues dix ans auparauant par les lumieres des lettres. En la ſeule ſale de Cambray ſe faiſoit lors de plus belles & plus doctes leçons en vn mois, que depuis par toute l'Vniuerſité en vn an, compris les Ieſuites. Qui ont trouué moyen de s'eſtablir petit à petit en toutes les meilleures villes du Royaume : & en ce faiſant ont couppé les ſources d'où venoit ceſte grande multitude d'eſcoliers : & par meſme moyen ont

fait ceſſer vn autre grand bien, qui aduenoit à la ieuneſſe eſtudiant à Paris, laquelle ſe ciuiliſoit dauantage en la langue Françoiſe, & aux mœurs, & en affection enuers le general de l'Eſtat, qu'elle n'a fait depuis, ne ſortant point des prouinces.

Il a encores vne raiſon remarquee par l'Vniuerſité de Padouë, ſe plaignant d'eux à la Seigneurie de Veniſe en quatre vingts & vnze, lors que on leur fit defenſes de lire à autres qu'à eux meſmes: C'eſt que leur principale eſtude eſtant la Theologie, ils ne laiſſent ordinairement en toutes leurs claſſes (excepté la premiere) que de ieunes hommes qui s'apprennent pluſtoſt qu'ils n'enſeiguent. De ſorte que les enfans demeurans ainſi iuſques à quinze ou ſeize ans entre les mains de gens peu ſçauãs, ne deuiennent gueres grands perſonnages: auſſi nous voyons qu'il y en a peu qui paroiſſent aux compagnies. Cela ſe recogneut clairement en quatre vingts quatorze, lors que l'Vniuerſité de Paris preſenta ſa requeſte contr'eux:

ils chercherent quelque habile Aduocat de leurs escoliers pour les defendre (ce qui leur eust aucunement serui.) Ils trouuerent assez de gens instituez par eux, & de tous aages: mais nul capable de soustenir vne grande cause, & leur fallut auoir recours à vn tresbon Aduocat, mais qui n'auoit iamais rien appris d'eux. Ils forment les leur plustost à la contemplation qu'à l'estude & à l'action. Entre les Medecins, qui est vne fort sçauante faculté, on voit peu de leurs escoliers qui reluisent. Quant aux lettres humaines, & le secret des langues, ils s'y addonnent encores moins. Et à la verité, leur vraye profession est la Theologie, c'est leur talent, leur Marathon, ils y sont fort versez, ils choisissent de bonne heure des esprits esueillez & aigus: ceux qui tombẽt entre leurs mains ne leur eschappent gueres: c'est vn meslange de diuerses nations, ils s'entr'aident & conferent leurs estudes. En fin il faut que chacun cõfesse qu'ils excellent aux disputes sur ceste secte, la Roine des autres,

Quand ie dits qu'ils ne ſçauent point le ſecret des langues, ce n'eſt pas pour dénier que parmi eux il ne ſe trouue des hommes de ſçauoir mediocre aux lettres humaines : mais i'entens qu'il n'y faut pas aller chercher des gens ſemblables à ces quatre gloires des Gaules, Rois de lettres, tels recognus & confeſſez par tout le monde, dõt trois viuẽt, & le quatriéme encores par ſa meilleure partie.

Tous les Ieſuites qui furent iamais, à grand' peine meriteroiẽt ils le nom de diſciples de l'vn de ces quatre : & m'aſſeure que ceux qui ſçauent quelque choſe entr'eux, le recognoiſtrõt ainſi. Mais ils reſpondront qu'ils ne s'y ſont pas addonnez, & que leur principal but eſt la Theologie, & diront vray.

Encores doit-on remarquer, que ceux qui parmy eux ont quelque ſçauoir notable, ne s'amuſent plus à enſeigner les enfans. Car ils s'addonnent auſſi toſt à l'eſtude de la Theologie, ou eſtans aidez du labeur des plus grands perſonnages d'entr'eux,

ils se mettent à escrire : & faut confesser qu'ils profitent grandement en la defense de nostre Religion Catholique, contre les escrits de nos aduersaires. Et parmi ce grand nombre il s'en est trouué vn ou deux qui ont la diction belle, le stil hardi, les mouuemens esleuez, la disposition bonne, & mille belles poinctes. En fin si ie suis capable d'en iuger, les requestes qu'ils ont presentees à vostre Majesté, sont deux belles pieces, & ausquelles tout ce que les grãds maistres en cet art ont enseigné, se trouue curieusement obserué. Certes leur cause ne pouuoit estre mieux defenduë.

Or que ce grand trauail en l'estude de la Theologie n'ait aigry contr'eux ceux de la Religion pretenduë reformee, il n'en faut point douter: Mais aussi qu'il n'y ait beaucoup de choses en leurs actions, voire en leur doctrine, qui les font haïr par de tresgrãds Catholiques, qui ne leur cedent rié en deuotiõ, cela ne se peut dénier. Ie ne parleray que d'vn poinct (car

il ne faut pas abuſer de l'audience d'vn ſi grand Prince.) Mais certes ceſtuy-ci la merite, ſi autre choſe quelconque, puis qu'il y va de tout.

SIRE, entre les Sorbonniſtes, il s'en eſt trouué quelquefois, mais peu & rarement, qui ſe laiſſans perſuader aux raiſons colorees de ceux qui ont fait à Rome des diſcours ſur la puiſſance des clefs, ont voulu mettre en auant que les Papes pouuoient excommunier les Rois, & deſlier leurs ſubiets du ſerment de fidelité: mais ſur l'heure telles propoſitions (comme ſchiſmatiques) ont eſté condamnees par le corps de Sorbonne, auctoriſé de toute l'Egliſe Gallicane, & par les arreſts de voſtre Parlement, qui ont eſté les deux grãds boucliers de vos predeceſſeurs contre les entrepriſes qu'on a voulu faire.

Il ſe trouue d'ordinaire (comme à preſent) de tresbons Papes, & fort enclins à fauoriſer la France, en ſouuenance des grandes obligations qu'à le ſainct Siege à voſtre couronne, SIRE: Mais il s'en eſlit auſſi quel-

quelfois qui panchent du tout du coſté d'Eſpagne.

Quand ce malheur aduient, ſi les François croyoient que leur Roy peuſt eſtre legitimement excommunié, & eux deliurez du ſerment de fidelité: la verité eſt que nos Rois courroient grande fortune de ſe voir deſpoüillez de leur eſtat: & en effect ils n'auroiét plus qu'vn Empire precaire, c'eſt à dire, qui dependroit de la bonne ou mauuaiſe grace de celuy qui ſeroit eſleu par meſſieurs les Cardinaux: entre leſquels y en a touſiours bon nombre qui tiennent de treſgrands benefices au Milanois, au Royaume de Naples, & encores en Eſpagne. Cela ne ſeroit plus eſtre Roy, mais Viceroy, Roy de nom, & en effect Lieutenant general, tels que eſtoient ces Rois auſquels les Romains donnoient & oſtoient les ſceptres quand bon leur ſembloit. Auſſi tous ceux qui ont veſcu depuis le Chriſtianiſme en ce Royaume, ont reietté vne telle propoſition, comme la plus dangereuſe qui puiſſe eſtre

miſe dans les eſprits du peuple, & la plus contraire à la parole de Dieu, qui a dit, *Mon regne n'eſt point de ce monde.* Sur quoy S. Auguſtin, [1] *Eſcoutez Iuifs & Gentils, eſcoutez tous regnes terriens, ie n'empeſche point voſtre domination en ce monde.* Et dans ſainct Luc, *Quelqu'vn de la trouppe luy diſt, Maiſtre, di à mon frere qu'il face partage auec moy de noſtre ſucceſsion. Et il luy reſpondit, Homme, qui eſt-ce qui m'a eſtabli iuge ou partageur entre vous?* Sur quoy ſainct Bernard au liure premier de la conſideration, *Ceux qui diſent cela ne ſçauroient monſtrer que iamais aucun des Apoſtres ſe ſoit aſsis comme iuge des hõmes ou partageur, ou diſtributeur des terres. Bref, nous liſons bien que les Apoſtres ont eſté iugez par d'autres: mais qu'ils ſe ſoient aſsis pour iuger les autres, nous ne le liſons point.* CELA SERA, MAIS IL N'A POINT ESTE'.

D. Ioannes 28. Regnũ meũ nõ eſt de hoc mũdo.

Sur leſquelles raiſons indubitables, & infinies autres que i'obmets, pour abreger, la Sorbõne à touſiours decidé, & auec elle toute l'Egliſe Gallicane, que c'eſtoit.

S. Auguſt. *trait.* 115. *Audite Iudæi & Gentes audi preputium audite omnia regna terrena, non impedio dominationem veſtram in hoc mundo.*

S. Lucas 12. *Ait quidam de turba, Magiſter dic fratri meo, vt diuidat mecum hæreditatem. At ille dicet ei, Homo quis me conſtituit iudicem aut diuiſorem ſuper vos?*

D. Bernard. lib. 1. de conſid. *Non mõſtrabunt puto qui hoc dicent vbi aliquando quiſpiam Apoſtolorum ſederit iudex hominum, aut diuiſor terminorum, aut diſtributor terrarum. Stetiſſe denique lego Apoſtolos iudicandos, ſediſſe iudicantes non lego.* ERIT ILLVD, NON FVIT. vne propoſition ſchiſmatique, que le Pape euſt puiſſance d'excommunier nos Roys, ny de rien entreprendre ſur leurs Maieſtez treſ Chreſtiennes. Et Iean Tanquerel en l'an 1561. fut condamné par Arreſt du Parlement, à faire amende honorable, & demander pardõ au Roy, pour auoir oſé mettre ceſte propoſition en ſes theſes; encores qu'il declaraſt que ce n'auoit eſté que par forme de diſpu-

te, & peu s'en fallut qu'il ne fuſt condamné à mort : bien luy priſt que le Roy n'auoit qu'onze ans : s'il en euſt eu ſeulement quatorze, il ne fuſt iamais eſchappé.

I'ay dit que la Sorbonne auoit touſiours condamné ceſte propoſition, ie l'entens iuſques à ce que les peres Ieſuites ont eu inſtruit pluſieurs eſcoliers aux leçons qu'ils faiſoient continuellement en Theologie. Car à la verité en quatre vingts & neuf, lors que l'excommunication contre le feu Roy fut apportee, & qu'on propoſa en la Sorbonne, ſçauoir ſi le Pape auoit ce pouuoir : Auſſi toſt les vieils Docteurs Faberſyndic, le Camus, Chabot, Faber Curé de ſainct Paul, Chauagnac, & tous les autres anciens & de la bonne paſte y reſiſterent vertueuſement. Mais la partie eſtoit bien faite : car tous les ieunes qui auoient eſtudié en Theologie aux Ieſuites, Boucher, Pichenat, Varadier, Semelle, Cully, Aubour, & infinis autres, l'emporterent à la pluralité des voix, contre la parole de

Dieu, & toutes les maximes de Frãce.

Auſſi que ce ne ſoit l'opinion des Ieſuites, que le Pape peut excommunier les Rois, deliurer leurs ſuiets du ſerment de fidelité, & leur oſter leurs Sceptres, leurs Couronnes, & leur Eſtat, cela ne peut eſtre denié: veu qu'apres que l'Vniuerſité de Paris leur eut obiecté ceſte dangereuſe doctrine, tant s'en faut qu'ils l'ayent deniee, qu'au contraire en leurs defenſes compoſees par l'aduis commun de toute leur ſocieté, & à loiſir en l'an 1595. intitulees, *La Verité defendüe contre le plaidoyé d'Antoine Arnauld.* En la page 70. ils vſent de ces propres mots, *Tu n'auois que faire de prouuer que les Rois ſont ou doiuent eſtre ſeuls Seigneurs temporels en leurs Royaumes, veu que le Pape, comme i'ay dit, ne pretend rien en ceſte ſouueraineté, ſauf à radreſſer comme pere,* VOIRE ENCORES COMME IVGE, *ceux qui ſeroient pernitieux à l'Egliſe. Car alors non ſeulement il peut, mais auſſi il doit ſe monſtrer* LEVR SVPERIEVR *pour leur bien & celuy du public. Ce ſauf te met en auertin & te fait*

En l'Impreſſion en menuë lettre ceci eſt en la pag. 54.

rechiner, si faut-il l'aualler, & confesser au surplus que tu n'as ni raison ni conscience. Car premierement cela est vtile aux Princes, qui bien souuent sont retenus, ou ramenez aux deuoirs plustost PAR CRAINTE DV TEMPOREL *qu'ils aimẽt touſiours, encores qu'ils ſoient mauuais, que du ſpirituel, duquel ils ne ſe ſoucient s'ils n'ont bonne conſcience, ce qui n'aduient pas touſiours. C'eſt pourquoy Dieu menaçoit les Rois d'Iſraël pluſtoſt de leur* OSTER LEVR ROYAVME TEMPOREL, *s'ils ne gardoient ſa loy, que de les priuer de la vie eternelle:* ET EN FIT LA PRATIQVE AV FIN PREMIER, A QVI IL OSTA LE SCEPTRE.

Et d'autant, SIRE, qu'ils voyent que toutes les maximes de l'Egliſe Gallicane, & tous les Arreſts de voſtre Parlement, ſont directemẽt contraires à ceſte doctrine ſi perilleuſe, laquelle ils mettent petit à petit dans les eſprits du peuple qui en eſtoit anciennement ſi eſloigné: ils ſont contrains d'en venir là, de dire que les hiſtoires que nous apportons de nos Rois ſont exemples de rebellion en

ces mots : *Tu es si mal sage & si mauuais François, que de vouloir tirer des exemples* DE REBELLION *des histoires de France ternissant la splendeur de nos Roys & de nostre mere commune, &c.* Et enuiron deux pages apres, *En vn Roy tout y est grand, soit vertu ou vice, & s'il employe sa puissance à mal faire, il ne peut estre arresté que par vne grand' puissance. Et partant voyons nous auoir esté pratiqué l'vsage de ce glaiue en la personne de plusieurs Rois & plusieurs Royaumes: & si la pratique n'a touſiours esté profitable, elle l'a peu touſiours estre,* SI LES SVIETS EVSSENT ESTÉ BIEN DISPOSEZ. Il n'y eut iamais rien plus clairement escrit, & n'y eut aussi iamais rien au monde plus directement contraire à la parole de Dieu, qui veut que quand il vous enuoye de bons Rois, nous le remercions : quand il nous en enuoye de mauuais, que nous l'en l'ouyons encores, & croyons qu'il le fait pour le mieux, afin que nous aimions moins le monde, & que nous en sortions plus allegrement. C'est Dieu seul qui establit les Roys, c'est

Pag. 64. 65. & 66. de la 1. Impression de leurs defens. cõçeuës sous le tilt. de la verit. defend. Et en la derniere Impression de lettr. menuë à la pa. 49. 50. 51

Pag. 51. de l'impression menuë, & 67. de la grosse.

Baru. 1. S. Pierre epist. 1. c. 2.

luy ſeul qui les peut oſter en les tirant à luy quand bon luy ſemble. Les clefs qu'il a baillees à ſainct Pierre & ſes ſucceſſeurs nos ſaincts Peres ne concernẽt que le Royaume des cieux, & nullement ceux de la terre : luy meſmes qui pouuoit tout quand il a eſté icy bas, ne s'eſt point meſlé de chaſtier les Roys, ny de briſer leurs couronnes, au contraire toute ſa vie n'a eſté qu'vn liure ouuert d'humilité, & n'a donné à ſes Apoſtres autres armes pour eſtablir ſa loy : il leur a dit, *Les Rois des nations les dominent & ceux qui vſent d'authorité ſur icelles ſont appellez bien faicteurs, mais il ne ſera pas ainſi de vous.* Dieu n'a point voulu que ſainct Pierre ny ſes ſucceſſeurs nos ſaincts Peres entreprinſſent plus que luy : * auſſi les premiers ne l'ont ils pas fait. Si d'autres y contreuiennent, ils abuſent en cela de leur pouuoir, & ne doyuent eſtre eſcoutez. L'Egliſe Gallicane l'a touſiours ainſi iugé, & a excommunié ceux qui diſoient le contraire, comme autheurs d'vne ſiere & treſ-malheureuſe do-

S. Luc 22.

* S. Ber. au lieu cité. *Itane imminutor eſt dignitatis ſeruus ſi non vult eſſe.*

ctrine, laquelle voulant rendre les hommes pies par impieté cauſe touſiours vn monde de meurtres, d'incendis, de rauiſſemens de femmes, de filles, & deſolations de villes & prouinces entieres. C'eſt l'abyſme des abyſmes & la mer des abominations: nous l'auons ſenty iuſques à l'extrémité: & neantmoins les Ieſuites s'opiniaſtrent de plus en plus: & ſi nous les croyons, les bulles de Rome peuuent deſpoüiller tous les Rois de la terre, ET LEVR OSTER LEVR TEMPOREL, ET LEVR SCEPTRE.

maior domino ſuo aut diſcipulus, ſi non vult eſſe maior eo qui ſe miſit?

A quoy auſſi eſt conforme ce que monſieur Belarmin Ieſuite, à preſent Cardinal, eſcrit ſur ce ſuiet, *Quant aux perſonnes: Le Pape comme Pape, ne peut ordinairement depoſer les princes temporels (encores qu'il y ait iuſte cauſe) en la façon qu'il depoſe les Eueſques, c'eſt à dire comme iuge ordinaire. Et toutesfois il peut comme ſouuerain Prince ſpirituel, ſi cela eſt neceſſaire pour le ſalut des ames*, CHANGER LES ROYAVMES, LES OTER A L'VN, ET LES DONNER A L'AVTRE, *ainſi que nous le prouuerons.* Et au

1. controu. 3. lib. 5. ca. 6. pag. 1081. de l'Impreſſion de l'an 1601.

chapitre 8. pour preuue il apporte toutes entreprinſes violentes directement oppoſees à la parole de Dieu, & deteſtees par toutes les hiſtoires : la ſuite deſquelles nous monſtre que le grand eſtabliſſement de l'Empire Mahometant vient des guerres inteſtines & furieuſes entre les Chreſtiens, engendrees par telles vſurpations, qui ont fait baigner l'Europe dans le ſang de ſes propres enfans, tant du coſté de l'Orient que de l'Occident. S. Ambroiſe ſe garda bien de penſer ſeulement à toucher au ſceptre, à la couronne, au temporel, ny à deliurer ſuiet quelconque du ſerment de fidelité. Comme auſſi ne l'euſt-il peu ſans contreuenir directement aux Commandemens de Dieu. Ce fut ſeulement vne admonition viue pour faire cognoiſtre vne treſgrande faute.

Belarmin r. contro. 3. lib. 5. c. 7. Et les Ieſuites

Eſtant fort à remarquer que le meſme ſieur Belarmin & les meſmes Ieſuites en leurſdites defenſes, ſouſtiennent & s'efforcent de confirmer l'extrauagante commune, *Vnam ſanctam*,

de maioritate & obedientia, condamnee en France. Or par ceste extrauagante, si le Pape s'abuse, se desuoye, & entreprend plus qu'il ne doit, les hommes neantmoins sont tenus d'obeir, & Dieu seul le peut iuger. De sorte qu'encores qu'vn Pape auec toute l'iniustice du monde fulminast vn Roy, comme nous l'auons veu pratiquer en 89. contre nostre defunt maistre tresgrand Catholique: neantmoins par la doctrine des Iesuites personne du monde ne peut prendre cognoissance de cause, elle leur est interdite & reseruee à Dieu seul: Et cependant il faut que ce Roy au veu de tous ses suiets voire par eux mesmes soit despoüillé de son estat & de sa couronne, & qu'en sa place entre quiconque il plaist à ceste supréme puissance d'y estáblir, suiuant ces mots dudit sieur Bélarmin, CHANGER LES ROYAVMES, LES OSTER A L'VN ET LES DONNER A L'AVTRE. qui sont les mesmes termes de Tanquerel, *Regno et dignitatibus priuare potest*, con-

pag. 42. de menue impression de leur defense cõçeues sous tiltre de verité defendue.

dàmnez par ce celebre arreſt. Et encores Tanquerel n'auoit pas eſté ſi hardi de dire que le Pape pouuoit dònner à vn autre ce qu'il auoit oſté.

Sedit Sieur Belarmin Ieſuite paſſe plus outre. Car il tranche net que tous les Eccleſiaſtiques de voſtre Royaume, ne ſont plus vos ſuiets. Ce qui eſt auſſi directement contraire à la parole expreſſe de Dieu & aux maximes de l'Egliſe Gallicane, que le ſurplus de ce qui a eſté dit. Et neàtmoins il le ſouſtient hardiment, & auec pures cauillations s'efforce de renuerſer ces paroles de ſainct Paul,

Au traité de exemptione clericorũ. Imprimé auec celuy des Indulgences 1599.

Epiſt. ad Romcap. 13. *Que toute perſonne ſoit ſuiette aux puiſſances ſuperieures : Car il n'y a point de puiſſance ſinon de par Dieu : & les puiſſances qui ſont en eſtat ſont ordonnees de Dieu. Parquoy qui reſiſte à la puiſſance, reſiſte à l'ordonnance de Dieu.* Et apres, *Partant il faut eſtre ſuiets non ſeulement pour euiter leur ire.* MAIS AVSSI POVR LA CONSCIENCE. *Car pour ceſte meſme cauſe vous payez les tributs : d'autant qu'iceux ſont miniſtres de Dieu s'employans à cela.* Surquoy Sainct Iean Chriſoſtome

remarque que ces paroles ſont dites non ſeulement pour les laiz, mais auſſi pour les clercs, pour les Religieux, voire pour les Apoſtres meſmes. Et encores veut le meſme ſieur Belarmin eluder ces paroles de S. Pierre. *Doncques rendez vous ſuiets à tout ordre humain pour l'amour de Dieu, ſoit au Roy, comme au plus eſleué, ſoit aux Gouuerneurs comme enuoyez de par luy.* Et entre autres choſes, ledit ſieur Belarmin dit. *En ce temps là il eſtoit fort neceſſaire d'auertir diligemment les Chreſtiens qu'ils obeiſſent aux Rois, de peur que la Predication de la foy ne fut empeſchee.* Ce qui ſeroit faire de noſtre Religion Chreſtienne vne Religion de pipeurs, vne Religion de Renards, qui au commencement vinſſent dire, *Noſtre regne n'eſt point de ce monde, nous obeiſſons tous & Eccleſiaſtiques & autres aux Roys, aux Gouuerneurs.* Et puis quand ils ſeroient au deſſus du vent, & qu'ils auroient eniambé l'authorité, qui vinſſent alors tenir vn langage tout contraire, & s'atribuer arrogamment ce que Dieu tout puiſſant

s'eſt reſerué à luy ſeul ſur les Rois d'Iſraël & tous autres. Voila à la verité la vraye doctrine Ieſuite, voila leurs ruſes, voila le chemin, qu'ils tiennēt pour s'inſinuer dans les eſtats: mais c'eſt toute autre choſe de la Religion Chreſtienne, laquelle parle touſiours franchement, veritablement, ſans deguiſement, ſans fard, ſans feintiſe: Et ne diſtrait ni enleue ſuiet quelconque à ſon Prince, ainſi que fait la doctrine Ieſuite. Car en fin voici la concluſion dudit ſieur Belarmin, en la page 271. de ce meſme traité des exemptions: *Mais tu diras, ce ſeroit faire tort aux Princes ſi contre leur gré ils eſtoient priuez de leur droit qu'ils auoient ſur les clercs auant qu'ils euſſent pris clericature. A quoy ie reſpons, qu'on ne leur fait aucun tort, d'autant que celuy qui vſe de ſon droit ne fait tort à perſonne. Or celuy-là vſe de ſon droit qui choiſit l'eſtat qu'il eſtime luy eſtre le plus conuenable,* COMBIEN QVE PAR ACCIDENT IL S'ENSVIVE QVE LE PRINCE SOIT PRIVÉ DE SON SVIET. Ce n'eſt point marchander, c'eſt

c'eſt le trencher court, & dire à voſtre Maieſté en vn mot qu'autant qu'il y a d'Eccleſiaſtiques en France, autant il y a de ſuiets du Pape. Et de fait en la page 255. il vſe de ces mots, *Le Pape à oſté tous les Eccleſiaſtiques de la ſubiection de leurs Princes ſeculiers, dont il s'enſuit qu'en ce qui concerne les perſonnes Eccleſiaſtiques ils ne ſont point Princes ſouuerains, &c.* qui eſt en bon François baſtir vn autre eſtat dans voſtre eſtat, SIRE, & vn autre Royaume dans voſtre Royaume. Et de fait, pour prouuer ceſte doctrine qui eſt directement oppoſee à la foy Chreſtienne, en ce meſme endroit il fait vn argument *à ſimili*, & dit que c'eſt tout ainſi que ſi vn Roy aſſuiettiſſoit à vn autre, vne partie de ſon Royaume, & en ce faiſant par le droit de guerre, ou par autre iuſte titre perdroit partie de ſon eſtat. Et dit fort vray que l'eſtabliſſement de ſa maxime eſt plus dangereuſe pour les Princes que la perte d'vne grande iournee, ou d'vne grande Prouince. Car Pag. 255.

le mal eſt dans les entrailles, & ceux qui ſont deſia perdus attirent ſouuent les autres par leurs confeſſions ſecrettes à renuerſer la Monarchie ſous laquelle ils ſont nez. Que s'ils ſont contrains quelquesfois de recognoiſtre les Magiſtrats, ils dient que c'eſt par force, qu'il faut caler voile, mais que cela ne fait conſequence, ce que nous deuons bien remarquer. Et diſent en outre que les ordonnances des Rois encores qu'il n'y ait rien contraire à l'eſcriture ni aux canons & ſaincts decrets : Neantmoins n'obligent les gens d'Egliſe que *ad directionem, non ad coactionem.* Ce ſont leurs propres mots en la page 269. qui eſt ce qu'ils dient apres page 271. que les clercs ne ſont plus ſubiets du Prince temporel, & qu'il les perd. Comme à la verité il eſt bien ſans doute, que celuy-là n'eſt plus ſuiet qui ne peut plus eſtre contraint d'obeir aux loix. Ces hereſies auoient eſté autrefois du tout deſracinees de voſtre France, SIRE, mais en voici

Page 268. du dit traité de exẽptione.

qui les viennent reſemer abondamment, & ont eu l'artifice de faire gliſſer ce traicté parmi celuy des Indulgences, ils l'ont fourré dans la preſſe, afin qu'on n'y priſt point garde. Or de ceſte propoſition que les Eccleſiaſtiques ne ſont plus ſuicts, voici vne merueilleuſe conſequence, C'eſt qu'ils pourroient entreprendre contre leur Roy ſans crime de leze Maieſté. Et voici ceſte conſequence couchee en termes precis dans les aphoriſmes des confeſſeurs compoſez par le Ieſuite Emanuel Sa ſur le mot *Clericus*. *La rebellion d'vn clerc contre le Roy n'eſt pas crime de leze Maieſté, d'autant qu'il n'eſt plus ſubiet du Roy.*

Impreſſion de Anuers où de Cologne.

Clerici rebellio in regem non eſt crimen læſæ Maieſtatis, quia non eſt ſubditus regi.

Et ſur le mot *Princeps*, ils font encores plus clairement cognoiſtre combien ils ſont contraires à la parole de Dieu, qui veut qu'on ſupporte les mauuais Princes eſtablis dans le Throſne de leurs anceſtres, comme eſtans donnez de ſa main. Car voici comme ils en parlent, *Vn Roy peut eſtre priué par la Republique à cauſe de Ty-*

S. Pierre epi. 1. c. 2. *Rex poteſt per rep. pri-*

uari ob tyranni-dem & si non faciat officiũ suum, & cũ est causa aliqua iusta & eligi alius à maiori parte populi. Quidam tamen solam tyrannidẽ causam putant.

rannie, & s'il ne fait son deuoir, & quand il y a quelque autre cause iuste, & vn autre Roy peut estre esleu par la plus grande partie du peuple. Quelques vns neantmoins pensent que la tyrannie est seule cause suffisante.

Premierement on voit la malice de laisser en incertitude vne chose de tel poids, Dieu sçait s'ils le font à cautelle, afin de pouuoir estre d'vn aduis ou d'autre selon leurs desirs & leurs desseins. Et en second lieu qu'y a-il plus contraire à la foy Chrestienne, que de laisser en la liberté du peuple de iuger du bon ou du mauuais gouuernement de son Prince, & de luy faire croire qu'en saine conscience, & selon Dieu, il peut le chasser ou massacrer? pourueu qu'ils soiét la plus grande partie de cet aduis. Qui est vne condition bien necessaire. Car s'ils estoient le moindre nombre de ceste furieuse opinion, ils seroient en danger de mourir en la peine, qui seroit grand dommage de perdre des gens SI BIEN DI-

SPOSEZ A LA DOCTRINE IESVITE, c'eſt à dire, à chaſſer leur Maiſtre & leur Seigneur de ſon heritage en criant au Tytan. C'eſt pourquoy tout à la fin de ce liure l'Inquiſiteur d'Anuers *Pardo* en l'an 1597. dit qu'il apportera vne grande vtilité: & Dieu ſçait ſi plus grande vtilité il eſtimoit qu'il peuſt apporter à ſon maiſtre que d'aider à la diſſipation de voſtre Couronne, auec laquelle il auoit lors la guerre à feu & à ſang. Voici ce que les meſmes Ieſuites en ces aphoriſmes des Confeſſeurs que ils inculquent continuellement en l'eſprit du peuple adiouſtent ſur le mot *Tyrannus*, *Celuy qui gouuerne tyranniquement vn eſtat* IVSTEMENT ACQVIS *n'en peut eſtre deſpoüillé* SANS VN IVGEMENT PVBLIC: MAIS QVAND LA SENTENCE EST DONNEE LE PREMIER VENV PEVT ESTRE EXECVTEVR. *Que ſi aduerti il ne ſe corrige*, IL PEVT ESTRE DEPOSE' PAR SON

Tyrănicè gubernãs iuſtè acquiſitũ dominiũ non poteſt ſpoliari ſine publico iudicio: lata verò ſententia poteſt

quilque fieri executor poteſt autẽ deponi à populo etiã qui iuravit ei obedientiam perpetuã ſimonitus non vult corrigi.

PEVPLE, ENCORE QV'IL LVY EVST FAIT SERMENT DE FIDELITE' PERPETVELLE.

Or ſi toute ceſte doctrine vous regarde de pres, SIRE, c'eſt à voſtre Maieſté à le iuger, elle n'importe pas tant à tout le monde enſemble qu'à vous ſeul & à voſtre poſterité : La France eſt voſtre heritage que vous tenez de Dieu ſeul & de voſtre bonne eſpée. Si le monde duroit encores dix mil ans, & que voſtre poſterité duraſt autant (comme nous le deuons eſperer) elle doit par raiſon touſiours regner ſur les François, ſans que les Papes, qui ſe pourroient rencontrer quelquesfois ennemis de voſtre maiſon, ayent puiſſance de deſlier vn ſeul François de la fidelité qu'ils deuront à voſtre lignee. Mais ſi ces maximes ſe coulent parmi nous, voſtre poſterité SIRE, portera ſa couronne, & tiendra ſon Sceptre auſſi long temps qu'il plaira au S. Siege & non plus.

De ceſte premiere maxime depend

la seconde, sur laquelle ie voy tant d'escrits de part & d'autre, & nul ne vient au poinct. Quelques vns dient que les Iesuites conseillent de tuer les Rois, cela n'est pas, ils les seruent au contraire, & souuent d'affection: mais voici la distinction, ils croyent que ceux qui sont excommuniez par le Pape, ne sont plus Rois, ains Tyrans, vous auez ouy ce qu'ils en dient sur le mot *Tyrannus*. Et de fait, si on demeure d'accord de la premiere proposition, la seconde s'ensuit: car si le Pape peut mettre la main sur le SCEPTRE des Rois & sur leur temporel, ainsi que disent les Iesuites, il reste sans difficulté que quand sa Saincteté fulmine vn Roy, il demeure priué, il demeure particulier, il n'est plus Roy, & s'il cõtinuë de vouloir regner il est Tyran. Quiconque demeurera d'accord de la premiere proposition, sera par force trainé à la derniere. Aussi le liuret escrit de la propre main de Iean Guignart Iesuite, & qu'il recogneut en plain

Parlement les deux chambres assemblees, portoit ces deux mesmes propositions outrageusemét escrites : car entre autres choses il y auoit, *Que le Neron cruel a esté tué par vn Clement, & le moine simulé depesché par la main d'vn vray moine*, *que* L'ACTE HEROIQVE FAIT PAR IAQVES CLEMENT, COMME DON DV S. ESPRIT, APPELLÉ DE CE NOM PAR NOS THEOLOGIENS, *a esté iustement loüé par le feu Prieur des Iacobins Bourgoing Confesseur & Martyr*, Que la Couronne de France pouuoit & deuoit estre transferee en vne autre famille que celle de Bourbon. *Que le Biarnois*, ORES QVE CONVERTI A LA FOY CATHOLIQVE, *seroit traité plus doucement qu'il ne meritoit, si on luy donnoit la Couronne monachale en quelque conuẽt bien reformé, pour illec faire penitence de tant de maux qu'il a faits à la France, & remercier Dieu de ce qu'il luy auoit fait la grace de se recognoistre auant la mort.*

QVE SI ON NE LE PEVT DEPOSER SANS GVERRE QV'ON GVERROYE, SI ON NE PEVT FAIRE LA GVERRE QV'ON LE FACE MOVRIR. Voſtre Maieſté peut voir l'original, ceci le merite bien.

Dauantage, Ambroiſe Varades eſtoit principal de leur College à Paris, par eux choiſi comme vn des plus gens de bien de leur ordre, & eſt encores parmi eux en auſſi grand honneur qu'il fut iamais. Et neantmoins s'il plaiſt à voſtre Maieſté de ſe faire apporter le procés de Barriere, vous y lirez que ce fut Varades, qui le mois d'apres l'heureuſe conuerſion de voſtre Maieſté, l'encouragea de vous aller fourrer ſon couſteau trenchant des deux coſtez, dans le ventre, & l'y obligea auec le ſacrement de l'Euchariſtie, l'aſſeurãt par le Dieu viuant qu'il ne pouuoit faire vn acte plus meritoire, & que les Anges le porteroient en Paradis. Si cela n'eſt veritable, Varades s'en doit iuſtifier,

il fut quelques iours caché en ceste ville, lors que vostre Maiesté y entra, & puis sortit deguisé, & s'en alla à Rome, où il est honoré entr'eux tout ce qui se peult. Il est bien aisé de desauoüer de bouche, mais les actiõs sont les plus fortes, & dementent les paroles. Varades ayant commis cet horrible & execrable forfait vous seroit mené lié par les Iesuites, pour en faire vne punition tres-exemplaire, s'ils estoient d'autre aduis que luy. Or puis qu'au contraire vous voyez qu'ils l'honorent plus que iamais, & qu'encores ils sont si hardis de le mettre entre les plus grands personnages de leur ordre, il s'ensuit que de souhait, de volonté & d'affection ils ont tous encouragé Barriere par l'organe de Varades leur principal, & que ce n'est point vn particide particulier, mais general. Aussi est-il fondé sur leur grande maxime, & de l'execution & pratique de laquelle ils attendent le plus de loüange, ainsi qu'il sera dit. Mais où

eſt cela qu'ils mettent encores à preſent Varades entre les grands perſonnages de leur ſocieté, le voici en la page 265. de leurdite pretenduë verité defenduë. Imprimee vn an apres la fuite de Varades. *Que n'ont enduré pluſieurs* GRANDS PERSONNAGES *de ceſte compagnie? qui ne ſçait pour parler de noſtre France les affronts qui y ont eſté faits, & les calomnies qui ont eſté dites contre Iean Maldonat, Emond Auger,* CLAVDE MATTHIEV, *Iaques Tyrius, & maintenant contre Annibal Codret,* IAQVES COMMOLET, BERNARD ROILLET, AMBROISE VARADE. Eſtant bon de remarquer que ce ſont là de grands martyrs, & qui ont beaucoup enduré. C'eſt parler auſſi proprement & auſſi Chreſtiennement, que quand ils appellent perſecution terrible leur procez de 64. à Paris, qui eſt merueilleuſement abuſer de ce mot. Mais bien ſera ce parler fort proprement, ſi on appelle perſecution de

En l'impreſſion en menuë lettre c'eſt la page 198.

Pag. 69. en menuë lettre.

tous les bons François les furieuſes & funeſtes guerres que les Ieſuites ont excité par tout ce Royaume.

Que ſi Barriere euſt eſté eſcolier des Ieſuites, nourri & eſleué en leur doctrine, difficilement eut-il accuſé Varade: car ils croyent damnez ceux qui deſcouurent à la Iuſtice les exhortateurs de telles entrepriſes. Et ceſte troiſieſme propoſition s'enſuit encores de la premiere & de la ſeconde. Car ſi le Pape peut excommunier les Rois, & que ce ſoit bien & meritoiremẽt fait de les tuer apres la fulmination; il s'enſuit auſſi qu'il faut endurer le martyre conſtamment, & n'eſtre pas cauſe de la mort de ceux qui ont conſeillé le chemin de la vie eternelle. Ces propoſitions ſont enchainees, & s'en vont de meſme pied.

C'eſt pourquoy Chaſtel ne voulut en particulier accuſer aucun des Ieſuites, puis que croyãt bien faire, ainſi qu'il le declara, il auoit reſolu de vous donner de ſon couſteau dans la

gorge, dont il s'ensuit qu'il eust creu se damner s'il eust nommé celuy qui luy auoit monstré la voye de Paradis, selon son iugement peruerti. Et neãtmoins comme Dieu protecteur des Roys tire la verité de la bouche de ceux qui la veulent le plus celer: Voici les propres mots de l'Interrogatoire de Chastel, dont vostre Maiesté peut voir l'original qui vous sera tesmoigné tres-veritable par plus de trente de Messieurs les Presidens ou Conseillers, plus croyables mille fois que tout ce que sçauroient dire les parties en leur propre cause. *Enquis où il auoit apris ceste Theologie nouuelle, A dit que c'estoit par la Philosophie. Interrogé s'il auoit estudié en Philosophie au college des Iesuites, a dit qu'ouy, & ce sous le Pere Gueret, auec lequel il auoit esté deux ans & demy. Enquis s'il n'auoit pas esté en la chambre des meditations, où les Iesuites introduisoient les plus grands pecheurs, qui voyoient en icelle chambre les pourtraits de plusieurs diables de diuerses figures espouuentables sous couleur de les reduire en vne meilleure vie, pour esbran-*

ter leurs esprits & les pousser par telles admonitions à faire quelque grand cas, A dit q'il auoit esté souuent en ceste chambre des meditations. Enquis par qui il auoit esté persuadé à tuer le Roy, A dit auoir entendu en plusieurs lieux qu'il faloit tenir maxime veritable qu'il estoit loisible de tuer le Roy, & que ceux qui le disoiẽt l'appelloient TYRAN. ENQVIS SI LES PROPOS DE TVER LE ROY, N'ESTOIENT PAS ORDINAIRES AVX IESVITES. A DIT LEVR AVOIR OVY DIRE QV'IL ESTOIT LOISIBLE DE TVER LE ROY, ET QV'IL ESTOIT HORS DE L'EGLISE, ET NE LVY FALOIT OBEIR, NI LE TENIR POVR ROY, IVSQVES A CE QV'IL FVT APPROVVÉ PAR LE PAPE. *Derechef interrogé en la grãd' Chambre, Meßieurs les Preſidens & Conſeillers d'icelle & de la Tournelle aſſemblez il a fait les meſmes reſponſes, & ſignamment a propoſé & ſouſtenu la maxime, qu'il eſtoit loiſible de tuer les Roys, meſmement le Roy regnant, lequel n'eſtoit en l'Egliſe ainſi qu'il diſoit, parce qu'il n'eſtoit approuué par le Pape.*

Quiconque lira les requestes que les Iesuites vo⁹ ont presentees, SIRE, estimera que Chastel ne les a point accusez, tant ils denient hardiment la verité. Mais ie ne sçay pas quelle plus grande accusation se peut trouuer, quelle plus grande charge se peut imaginer que d'enfascher les esprits encores tendres de la ieunesse d'vne si furieuse doctrine, qui les porte à massacrer leur Prince.

A quoy est conforme ce que nous lisons de la deposition de Guillaume Pary faite à sa mort, que Benedicto Palmio Iesuite luy auoit fait prendre la resolution de l'assassinat, & qu'en ayant communiqué auec vn Prestre nõmé Vates, il la luy desconseilla disant qu'il seroit damné, & que voyant ceste contrarieté il alla à confesse à Annibal Codreto Iesuite, qui luy dit qu'il falloit necessairemẽt que ce Vates fust heretique: d'autant que la vraye Eglise ne doutoit point que les Roys excommuniez par le Pape ne fussent tyrans, & partant ne deussent estre tuez. Aussi le commenta-

Imprimé à Lyon en 1589.

teur du liure appellé Sommaire des constitutions, autrement septieme des Decretales, en la page 308. apres auoir exalté les Iesuites tout ce qui se peut (comme à la verité ils ont de bonnes parties) en fin pour comble de leur louange dit d'eux, *Tyrannos aggrediuntur, lolium ab agro Dominico euellunt.* Vostre Maiesté peut prendre le liure en main, elle entendra bien ce Latin là, ie luy en ay ouy interpreter de plus difficile. En fin que cela ne signifie qu'ils sçauent fort bien & courageusement arracher l'iuroye du champ du Seigneur, & se deffaire de ceux qui sont excommuniez à Rome, il n'y a point de doute, ils les appellent tous tyrans, de quelque religion qu'ils soyent.

Et de fait le feu Roy ne fut iamais que tres-grand Catholique, chacun le sçait assez, & les obligations particulieres que l'Eglise luy auoit: neantmoins aussi tost qu'il fut excommunié à Rome, pere Commolet, pere Bernard (qu'ils exaltent encores iusques au ciel par leurs defenses cy des-

sus rapportees) & generalement tous les autres Iesuites ne l'appellerent iamais depuis iusques à sa mort que Tyran, Holofernes, Moab, Neron. Ce qui est conforme à leur definition de Tyran ci dessus rapportee.

A Noel 63. vostre Maiesté estoit Catholique, & neantmoins dans S. Berthelemy ce mesme Commolet dit, *Il nous faut vn Aod, fust-il moine, fust-il soldat, fust-il berger, il n'importe de rien: mais il nous faut vn Aod.* Et depuis estant aduerti qu'on en informoit, il s'euada. Cela ne se peut dénier non plus que le fait de Varades, qu'ils veulent desguiser, disant qu'à la verité Barriere luy descouurit son dessein, & qu'il luy fit response qu'il ne luy en pouuoit donner conseil estant Prestre. Quand il n'y auroit que cela, qu'est-ce autre chose en effet, sinon luy dire, Tu le deuois faire sans en parler dauantage: fais en plus, & dis en moins? Mais si vostre Maiesté se fait apporter le procez verbal de mort de Barriere, elle trouuera que Varades principal des Ie-

suites l'exhorta, l'anima & l'obligea par le Sainct Sacrement de l'Autel à frapper le coup promptement & courageusement. Et certes vostre Maiesté ne courut iamais plus grande fortune en sa vie. Et Dieu sçait, s'ils eussent fait des miracles de vostre mort, puis qu'ils en auoient si bien fait de celle du feu Roy, insultans superbement sur son tombeau par lettres enuoyees en tous les endroits du monde, & qu'ils ont fait encores imprimer à Rome pour plus grande bra-
uade. Elles sont inserees dans leurs lettres solemnelles & annales en la page 305. dont voici la version, *Le mesme iour que le Roy nous faisoit chasser de Bordeaux, il fut chassé de la vie. On dit qu'il nous auoit fait mener à S. Macaire, pour nous faire esgorger là tous, s'il n'eust esté esgorgé le premier. Quand ceste nouuelle fut venuë, nos ennemis se trouuerẽt merueilleusement estonnez.* Ie ne fus iamais si esbahy que quand ie leu ceste endroit de leurs lettres. Et à la verité qui eust pensé que des Religieux, ni mesmes des Chrestiens eussent voulu

Quo die nos regis edicto Burdegala pellebamur, eo die rex ipse qui edixerat vita depulsus est. At eò cõpingebamur ad S. Macharij, vt simul op-

monſtrer vne telle rage & inimitié ſi irreconciliable, voire apres la mort? La nature nous enſeigne d'auoir pitié & commiſeration de nos ennemis, quand nous les voyons eſtendus par terre : Ils ne peuuent plus eſtre nos ennemis, puis qu'ils ne ſont plus. Mais de mettre les pieds ſur le ventre de ſon maiſtre, & de ſon Seigneur, de ſon Roy, & du premier Roy de la Chreſtienté, & là deſſus chanter triõphe : C'eſt ſurpaſſer toutes les barbaries, toutes les inhumanitez toutes les cruautez qui ſe peuuent imaginer.

Il eſt vray, que le pauure Prince n'a point ſenty ceſt outrage : Auſſi n'eſt il pas tant fait à luy qu'à voſtre Maieſté, SIRE, & à tous ceux qui portent le nom de François.

Mais bien a il ſenty aſprement le poiſon de la ligue, qui luy fut preparé par Claude Matthieu Ieſuite, qui mourut en Italie à la fin de 88. du trauail des voyages qu'il auoit faits continuellement en Eſpagne, en Italie, en Suiſſe, en Allemagne, en Flandres depuis le decez de feu Monſieur, pour

primeremur omnes (ſiue hoc ſuſpitio, ſeu fama tulit) niſi antea oppreſſus ille vnus fuiſſet, hoc porrò nuntiatũ cum eſſet, afflixit animos aduerſariorum.

conclure, noüer, & fortifier ceſte grande & horrible conſpiration contre le feu Roy & toute la maiſon de Bourbon. Voſtre Maieſté voit ce que Guignart Ieſuite en auoit eſcrit, *Que la Couronne de France pouuoit & deuoit eſtre transferee à vne autre famille que celle de Bourbon.* Auſſi ceux qui ſçauent le ſecret de la ligue, diſent tout haut que les peres Ieſuites ont eſté les vrais peres de la ligue, & qu'ils ſont coulpables & reſponſables de la mort de tous ceux qui ſont tombez dans ce grand abyſme par eux ouuert.

Voicy vne petite hiſtoire qui le confirme bien clairement. On ſçait quel eſtoit le deſſein des Seize, qui par vne lettre interceptе donnoient la ville de Paris au Roy d'Eſpagne. Où choiſirent-ils vn Preſident de leur conſeil ſanglant? Ils s'en allerent droit aux Ieſuites qui leur baillerent pere Odo Pichenat: Ils le confeſſent par leurs defenſes imprimees à Paris, mais ils diſent que c'eſtoit pour adoucir l'humeur des Seize: Il y en

a qui respondroyent que c'est ietter de l'huyle dans le feu, que de mettre vn Iesuite parmy des seditieux. Pour moy ie dits autrement, sçauoir que les Seize n'auoyent besoin que de frein & non d'esperon, & que le seul moyen de faire reüssir leur malheureux dessein, estoit de moderer leur trop grande violence. Mais qui ne voit vne correspondance merueilleuse de ces Seize bourreaux (autrement ne les peut-on appeller, puis qu'ils ont pendu eux mesmes le seul President du Parlement qui restoit à Paris?) qui ne voit, dis-ie, vne merueilleuse correspondance des Seize auec ceste societé de Iesuites, puis qu'ils vouloyent estre presidez par l'vn d'eux, plustost que par aucun autre Ecclesiastique ou Lay?

Aussi que depuis le commencement de 85. leurs maisons & à Paris, & par tout ailleurs, n'ayent seruy de rendez-vous à tous ceux qui ont procuré l'aduancement des affaires d'Espagne, que les pacquets n'y ayant esté portez, ouuerts, distribuez: qu'ils

n'eussent communication ordinaire auec l'Ambassadeur Mandosse, & ses successeurs à Paris, & auec les agens & entremetteurs des affaires du Roy Philippes en toutes les bonnes villes où ils estoient, cela est trop notoire. Qui le sçait mieux que vostre Maiesté?

Il est vray, SIRE, qu'ils disent que vous estes auiourd'huy si estroitemẽt conioint auec le Roy d'Espagne, que cela leur doit plustost seruir que nuire: d'autant que vostre Maiesté n'affectionne rien d'auantage que ceux qui aiment cordialement l'Espagnol.

Cela se peut paraduenture dire maintenant, mais à la verité ie trouuay bien estrange, cõment ils vsoient des mots que voicy lors que nous estions au plus fort de la guerre contre le Roy Philippes: *Car du temps de Charles 9. on ne parloit point des Espagnols qu'en fort bonne part: mais les heretiques non en hayne de la nation (car les Anglois, ou Allemans leur doiuent estre plus ennemis, ayans plus fait de mal à la France qu'autre nation,) ains de la Religion ont*

Page 159. de leursdites defenses sous le tiltre de verité defenduë: en grosse lettre & pag. 119. en menuë

taſché de les rendre odieux ſous couleur de l'Eſtat. Il me ſemble que c'eſtoit vn peu trop deſcouuert ſon affection enuers les Eſpagnols en vn temps, auquel ils maſſacroient les François à milliers ſur la frontiere de Picardie. Encores ne ſe faut-il pas tant laiſſer emporter à vne affection & vœu cõmun de ſa reigle, qu'on ne ſe ſouuiéne de la naiſſance, & qu'on ne ſe reſſente quelque peu de la douleur & des miſeres de ſon pays: veu meſmemét que c'eſtoiét Catholiques qu'on eſgorgeoit de tous aages, de tous ſexes en grand nombre & ſans aucune miſericorde. C'eſt (ce me ſemble) auoir le cœur bien dur de parler en ceſte façon de ceux qui ſe baignoiét au meſme temps dans le ſang des François & Catholiques. Si les Eſpagnols portent plus de reſpect, d'honneur, de reuerence: s'ils font de plus grands biens & gratificatiõs aux peres Ieſuites: s'ils les appellent Apoſtres, cõme eux meſmes l'eſcriuent, ſi ne faut-il pas pour cela parler d'eux en France en temps de guerre comme en temps

de paix.

Par la requeſte qu'ils ont depuis preſentee à voſtre Maieſté, ils ſe ſont eſtendus ſur ce ſuiet auec liberté, & auec plus de raiſon en ces termes : *Ce qu'ils nous mettoient ſus, que nous eſtions Eſpagnols, eſtoit vn crime battu à la forge du temps, qui eſtoit de bonne trempe en ſa ſaiſon, ſeulement pour le regard de la ſaiſon, c'eſt à dire, quand la guerre eſtoit entre la France & l'Eſpagne: alors c'eſtoit vn nom odieux, vn nom de ſoupçon & de hayne, maintenant que voſtre Maieſté treſ-Chreſtienne a ſerré le nœud d'vne ſaincte paix auec la Maieſté Catholique, & que le François eſt frere à l'Eſpagnol, & l'Eſpagnol au François, ce crime eſt ſuranné, hors de ſaiſon, & ſans raiſon.*

Et neantmoins ſi faut-il que ie vous confeſſe, SIRE, qu'il me ſemble que outre ce que nous en ſçauons deſia trop, ces gens ici par tous ces beaux langages ſe monſtrent merueilleuſement engagez auec le Roy d'Eſpagne. Ils deſirent fort de vous leuer tous ſoupçõs, & y trauaillent auec vn artifice exquis : mais ſi eſt-ce qu'on

voit

voit bien que sur tout ils ne veulent point que vos suiets cognoissent que ils soient autres que tres-affectionnez seruiteurs du Roy Philippes, estimant que cela importe au bien de ses affaires. Ce que quand ie conioints auec l'Arrest de l'Inquisition qui cassa le decret de la Sorbonne fait contr'eux en 64. ainsi qu'eux mesmes s'en vanté, & auec leur premiere fondation faite par vn Capitaine Espagnol: Et encores auec ces mots qui sont en la vie d'Ignace, page 169. *Nous deuõs prier & reprier Dieu nuict & iour, qu'il conserue fort long temps en toute santé & toute prosperité le Roy Catholique Philippes. Lequel par son hereditaire & excellẽte pieté & deuotiõ, prudence singuliere, vigilance incroyable,* ET PVISSANCE INFINIMENT PLVS GRANDE QVE N'EVT IAMAIS ROY AV MONDE, SERT DE RAMPART POVR LA DEFENSE DE LA RELIGION CATHOLIQVE. *Ce qu'il fait non seulement par ses armes,* QVI ONT TOVSIOVRS ESTE' INVINCIBLES,

Vita Ignatij 87. Anuers pa. 403.

MAIS AVSSI PAR LE MOYEN DE CE GRAND SENAT DE L'INQVISITION, *qui veille continuellement pour la Religion Catholique.* Quand ie conioints tout cela ensemble, il faut que ie vous recognoisse, SIRE, que si quelque malheur vous apportoit la guerre, i'apprehenderois fort que ces gens ici secrettement vous fissent en toutes façons de tres-mauuais offices. Et si, en autre temps ils ne demeurent pas inutils. Car ils aduancent touſiours la propagation de leur doctrine ci dessus remarquee : à laquelle ils firent cognoistre en 89. qu'ils auoient desia beaucoup trauaillé & fait de grands progrez. Car si contre le Roy Henry 2. fust venu vne pareille excommunication, elle n'eust pas eu pouuoir de faire seulement branſler la moindre ville du Royaume: mais par le moyen des peres Iesuites, & leur trauail d'enuiron trente annees, elle a causé la mort du fils de celuy qui ne s'en fust fait que rire non plus que ses predeceſſeurs. C'est choſe estrange qu'vne armee

de deux cens mil hommes n'euſt peu faire contre le defunt Roy, ce qu'enuiron deux cens Ieſuites ont fait; EN DISPOSANT SES SVIETS: c'eſt à dire, en alterant tellement les eſprits, que le feu s'y eſt pris du premier coup: Au lieu qu'auparauant la France eſtoit vne grande mer, dans laquelle ce tonnerre eſtoit auſſi toſt eſteint que tombé.

Or à la verité tant que voſtre Maieſté & les voſtres ſerez bien auec les Papes, le grand effet de ceſte doctrine ne ſe manifeſtera pas: & vous deuez eſperer d'y eſtre touſiours bien, mais l'aduenir eſt incertain: C'eſt pourquoy en temps de paix vous faites diligemment trauailler aux frontieres. Et il eſt bié difficile que le S. Siege ſe garantiſſe trois fois de rang de tomber entre les mains d'vn partiſan d'Eſpagne, tant il y en a grand nõbre entre meſſieurs les Cardinaux: & lors il faut que ie vous parle franchement, SIRE, & ſans vous flatter. La verité eſt, que voſtre Couronne, voſtre Sceptre, voſtre regne depen-

droit de ce seul mot, s'il y auroit plus de vos subiets de l'opinion des Iesuites, que de la contraire: si la leur prevaloit, vous ne seriez plus rien: si elle estoit la plus foible, vous demeureriez le maistre: mais encores seroit ce tousiours auec le sang & la ruyne de beaucoup de vos subiets, bons & mauuais.

Et sur ce poinct vostre Maiesté doit cõsiderer, que ceste doctrine de l'excommunication nous est maintenant beaucoup plus perilleuse, que lors que nous auions des estats & des armees en Italie: par le moyen dequoy nous pouuions secourir vn Pape qu'on eust voulu forcer à faire quelque chose contre nous: mais auiourd'huy vn Viceroy de Naples auec les partisans d'Espagne dans Rome tiennent le pied sur la gorge des S. Peres, qui seroient trois fois assiegez & pris deuant que nous fussions à my chemin pour les secourir. Ioint que Rome n'a iamais vescu que du bled de Sicile son grenier.

Sur tout ce que dessus est besoin

de remarquer, que les Iesuites recognoissans combien ceste doctrine est perilleuse pour les Princes, se gardent bien de la descouurir lors qu'ils commencent à s'insinuer & glisser dans les estats : mais quand ils y ont pris pied ferme, alors ils la font couler petit à petit de l'vn en l'autre parmi le peuple qui n'est naturellement que trop susceptible de ce poison. Car que peut-il y auoir plus doux en beaucoup d'esprits, que d'estre desliez de la subiection, à laquelle leur naissance les oblige? Ie sçay bien que les habiles hommes sçauent ce beau mot d'vn Philosophe, que d'obeir à son Roy est la vraye & la grande liberté, que le droit de nature & celuy des gens nous enseignent & nous obligent de seruir & honorer le Prince, sous l'Empire duquel nous auõs premierement veu le Soleil, & que nul homme de dessus la terre ne nous peut dispenser de l'obeissance à laquelle Dieu nous a obligez. Mais pour vn esprit bien composé qui sera de ceste aduis, il s'en trouuera trois

d'autre opinion : & le mal eſt qu'ordinairement les plus audacieux, hardis & entreprenans tomberont en ce precipice: & ſi ſouuent vn petit nombre de ces gens remuans ſe rendront plus forts qu'vne multitude d'autres. Ne l'auons nous pas experimenté? Ie croy fermement que lors qu'on commença à appeler le feu Roy tyran dãs Paris, en diſant qu'il eſtoit excommunié par le Pape, & qu'il le falloit exterminer, il y en auoit deux fois plus qui croyoient le cõtraire, & qui l'euſſent voulu voir bien paiſible regner dans le Louure, & vne douzaine de ces mutins à la Gréue, Mais on s'entre regardoit, le courage manquoit & non la force: Ainſi dix marchans ſeront ſouuent detrouſſez par trois volleurs, qui les ſurprendront. Ceux qui demeurent dans le grand chemin, & dans l'obeiſſance naturelle dorment la nuict, & s'occupẽt le iour à leurs affaires particulieres: Au contraire ceux qui veulent changer de maiſtre, & renuerſer l'eſtat, s'aſſemblent de nuict, conſpirent, ſe forti-

fient chacun iour, ils n'ont que cela à faire, ils viuent de leurs pensions secrettes, & en fin oppriment les autres à l'improuiste : qui met le premier la main aux armes à l'aduantage.

Les Iesuites donc tenant fermement ces dangereuses maximes & les semans par tout le monde, comme il a esté mõstré ci dessus : Certainement il faut que ie vous confesse, SIRE, que le peril de l'accroissement de telle doctrine me semble emporter à la balance toutes les considerations qui pourroient estre au contraire.

Car quant à refuter les opinions nouuelles en la religion, nous pouuons dire auec verité, que tout ainsi que durant les cinquante premieres annees les erreurs de Luther & de Caluin ont esté superbement proposees, prechees & publiees : de mesmes depuis vingtcinq ou trente ans elles sont magnifiquement & brauement refutees & de viue voix, & par escrit, surpassans infiniement en profond sçauoir tout ce que les autres firẽt iamais. Tellement que si les Autheurs

de telles opinions reuenoiēt au monde, i'eſtime qu'ils s'en departiroient, trouuans tous leurs grands argumens & dont ils faiſoient tant d'eſtat, entierement refutez.

Auſſi nous voyons que les premiers & plus habiles d'entr'eux ſe remettent chacun iour au giron de l'Egliſe, dont il me ſemble que nous deuons tous receuoir vn merueilleux contentement. Car ces heureuſes cōuerſions ne ſe font point auec les gehennes, les tourmens, & les apprehenſions de la mort, à la mode de l'Inquiſition d'Eſpagne (à laquelle & aux armes de Caſtille les Ieſuites attribuent la conſeruation de la Religion Catholique, ainſi qu'il a eſté monſtré ci deſſus:) Mais par le glaiue du S. Eſprit, & la parole eternelle qui eſt enſeignee doucemēt par nos Docteurs, Paſteurs, & bons Eueſques, qui ne me ſemblent en rien ceder en doctrine aux peres Ieſuites, encores qu'ils ſe ſeruent quelquefois de leurs argumens, qui ſont tresbons & tresforts. Et croy que nous deuons auſſi

ſoigneuſement recueillir leurs liures ſur les poincts controuerſez en la religion, comme reietter au loin ceux qui reſpandent ceſte doctrine, dont nous auons parlé ci deſſus.

Ie vous diray bien, qu'encores que les peres Ieſuites ayent quelquefois aidé à des conuerſions: ſi eſt-ce qu'ils ne m'y ſemblent point ſi heureux que nos Eueſques & Docteurs. Leur façon trop auſtere, trop eſloignee du naturel du François, eſtonne le monde du premier coup: Ils pratiquent ſi ſouuent auec les eſtrangers, & ſe ſont tellement formez au patron de leur fondateur Eſpagnol de nation, qu'ils retiennent (au moins la pluſpart d'entr'eux) vne trop grande ſeuerité en leur viſage, en leur port, en leur maintien. Encores ſe faut il accommoder à l'humeur du malade, & luy choiſir des Medecins aggreables, qui veut le bien guarir. Les Ieſuites ne le ſont nullement aux François. Ils ont ſi furieuſement entonné de grands blaſphemes contre le feu Roy, que cela fait encores horreur. Les Fran-

çois ont ie ne sçay quelle inclination naturelle à aymer leur Prince, qui leur fait soulleuer le cœur & tressaillir quād ils entendent qu'on parle si cruellement de leurs Rois. Ie leur fis dire vn iour (car ie les ay aimez & parauenture plus que ie ne deuois) que i'estois marri de les voir si acharnez cõtre vn mort: & me sembloit que les seruices que ce pauure Prince auoit fais à l'Eglise, iusques à y porter son sang & sa vie tant de fois, en tant de batailles, en tant de sieges, meritoient bien de pardonner quelque chose à sa memoire. Ils firent response à vn qui estoit fort leur confident, à qui i'en auois parlé, qu'il y auoit de l'apparence en ce qu'il disoit, mais que le temps requeroit cela, & qu'il falloit à ce coup establir la Religion Catholique en France ou iamais. I'entendis bien ce qu'ils vouloient dire, & qu'ils auoient resolu de rendre odieuse au peuple la Monarchie, sous laquelle il auoit vescu si long temps, & luy faire changer de Maistre, en esteignant la maison de

Bourbon. Et quand i'apperçeu depuis les garnisons de Castillans & Napolitains dans Paris, ie vey le commencement de l'execution de leur response. Et ne faut point vous le desguiser, SIRE, ie pensois bien que le ieu fust ioüé, que vostre Maiesté ne entreroit iamais dans Paris, & qu'à la longue les moindres villes cederoient aux principales.

Dieu, qui a tousiours eu soin particulier de la premiere Couronne des peuples baptisez en son nom, en a ordonné autrement : & par vrais miracles vous a rendu paisible de tout ce grand Empire, malgré vos ennemis. Et pour comble de felicité, vous a donné vne belle, genereuse & tres-vertueuse Princesse, & dans les dix mois vn autre vous-mesmes, preuenant nos vœux, & nos esperances.

Le soin de ce ieune Prince, plus encores que de vostre personne, excite vostre Maiesté de deliberer auec tres-grande maturité sur tous les importans affaires de son Estat, dont

à la verité celuy-ci fait partie. Et se faut necessairement resouldre à l'vn des trois aduis : ou de contenter les Iesuites, ou de les faire obeir à l'Arrest, qui les bannit tous hors du Royaume : ou de laisser les choses en l'estat qu'elles sont.

Ie commenceray par le dernier, d'autant qu'il semble de premier œil le plus plausible, & neantmoins c'est celuy en effet qui a le moins d'apparence, estant sans difficulté qu'il faut remettre les Iesuites par tout, ou les faire obeir par tout. Ces bigarures sont laides, sont perilleuses, touchent à vostre reputation, à vostre auctorité. S'il est iuste & vtile de les retenir, il faut qu'ils demeurent citoyens & non bannis : sinon, il faut qu'ils sortent, & que par leur opiniastreté ils ne monstrent point exemple de rebellion, ainsi qu'ils ont fait trop long temps. Les Lacedemoniens ne enuoyoient qu'vn morceau de parchemin grand comme la moitié du petit doigt, sur l'heure il falloit executer le commandement. Il est

du tout neceſſaire que voſtre Maieſté ſoit obeye à Bordeaux & à Thouloufe, comme à Paris, comme à Fontainebleau: vous y auez des ſeruiteurs & en bon nombre, Ce que vous commanderez en Roy, en Maiſtre, ſera executé, & n'en doutez point. Mais ſi les Ieſuites ne vous ſont vtiles, ne les laiſſez pas enraciner d'auantage en ces deux prouinces. L'arbre que vous pouuez arracher d'vne main ceſte annee, aura beſoin des deux la prochaine, & en la troiſieſme il y faudra le picq & la coignee. Ce voiſinage d'Eſpagne nous doit eſtre fort ſuſpect On les a touſiours accuſez d'eſtre Eſpagnols, ils l'ont fait cognoiſtre par toutes leurs actions, & que tant plus la plainte eſtoit vieille, tant plus elle eſtoit veritable, tant plus elle eſtoit iuſte, On les a chaſſez du ſurplus du Royaume, mais les voila qui ſe retranchent en deux Prouinces voiſines d'Eſpagne, dont ils ſont venus, Quelle exemple d'humilité, & d'obeiſſance? S'il y a lieu où on les doiue moins laiſſer for-

tifier, c'eſt ſur vne frontiere eſloignee de noſtre Soleil, & qui s'approche de celuy de Madric. Il ſemble que les Eſpagnes leur facent eſpaule: il ſemble qu'ils s'aillent là baricader contre voſtre Maieſté, & dire, Vous nous auez chaſſez de Paris & d'ailleurs, mais vous n'auez pas les bras aſſez longs pour nous pouſſer plus auant. C'eſt trop. Ie ne ſçay pas comme l'entendent quelques pretendus Eſcheuins autrefois leurs Eſcoliers & confits en leur humeur, qui ſe bandent ſi fierement pour eux: Mais ſi faut-il qu'ils ſçachent qu'ils vous doiuent, SIRE, autant d'obeiſſance que le moindre de Paris. Il y a en cela trop d'arrogance, trop de meſcognoiſſance. Iuſques icy voſtre orbité leur a eſté à meſpris (diſoit vn ancien) faites leur cognoiſtre qu'ils ont à vous obeir & à toute voſtre poſterité à iamais: il n'y en aura vn ſeul ſi haut monté qui ne tréble. La memoire des offenſes faites au pere ne ſe perd iamais par le fils.

Il faut donc, SIRE, ou que les le-

ſuites obeiſſent, ou que vos Arreſts ſoient caſſez, & voicy la grande deliberation.

SIRE, Beaucoup de gens ſe reſiouyront du premier, & beaucoup du ſecond. Pour moy, ie n'eſtime point que voſtre Maieſté doyue tant regarder à ce qui ſera agreable aux vns ou aux autres, comme à ce qui eſt iuſte, & à ce qui eſt vtile. Vous ne ſçauriez faire en ſorte, que pluſieurs ne ſoient ioyeux, & pluſieurs marris. Si ſe faut il reſouldre, & ne fluctuer pas touſiours. Quelles meilleures ancres peut-on choiſir, que l'vtilité & la Iuſtice qui comprent l'honneſte?

QVANT A LA IVSTICE, Dieu l'a miſe és mains des Roys. Or vos predeceſſeurs, SIRE, s'en ſont de toute ancienneté deſchargez ſur la conſcience de leurs Parlemens de Pairs, & pour l'affluence des affaires ils en ont inſtitué iuſques à ſept autres: Mais le Parlement des Pairs a touſiours retenu ceſte authorité & prerogatiue (comme il eſtoit bien raiſonnable & neceſſaire) qu'il decide

ce qui va au general de l'eſtat. Ceſte compagnie eſt remplie de treſgrands perſonnages infiniment verſez en toutes ſortes de matieres, & ſur tout ils excellent en ce qui eſt de la confection & iugement des procez criminels. Car s'il y a gens au monde qui y apportent grande cognoiſſance de cauſe, c'eſt eux. Auſſi on n'a iamais veu accuſé ſe ſentant innocent, qui ne les ait pluſtoſt demandez pour iuges que tous autres. Voſtre Maieſté en ſçait quelque choſe.

Or ce n'eſt pas depuis peu qu'ils ont ouy des plaintes contre les Ieſuites: Car dés l'an mil cinq cens 64. ils ont entendu dix Aduocats en vne ſeule fois plaidans contre eux: Dont celuy qui parloit pour le public, homme de bien & ſeruiteur affectionné de ſon Maiſtre, s'il y en eut iamais, prognoſtica (choſe eſtrange & eſmerueillable) toutes les actions & deportemens que nous auons depuis recogneu en eux.

Quand on a veu aduenir ce qu'il auoit preueu: Premierement la rui-

ne de l'Vniuerſité, qu'ils ont reduite à trois mil eſcoliers, au lieu de trente mil, ainſi qu'il a eſté dit au commencement : & qu'on a veu petit à petit les ſuiets ſe ſoubſtraire de l'obeiſſance qu'ils deuoient à leur Prince, & tourner la veuë vers vn autre pole: Cela a commencé à faire fremir vn chacun, & dire tout bas (car les Ieſuites auoient deſia eſtabli leur puiſſance ; & s'eſtoient rendus redoutables.) L'Aduocat du Roy du Meſnil nous l'auoit bien dit, nous ne l'auons pas voulu croire, ni la Sorbonne, qui au meſme temps auoit predit que ceſte ſocieté eſtoit née pour la deſtruction & non pour l'edification : qu'elle apporteroit des troubles, & nuiroit grandement aux Princes temporels, (qui ſont les propres mots de ſon decret, Voſtre Maieſté s'en peut faire porter l'original.)

Mais quand on a veu tout ordre de police renuerſé, les freins de l'obeiſſance coupez, les Magiſtrats empriſonnez, voire quelques vns maſſa-

crez, & le peuple furieux comme Lyons eſchappez, ſeruir contre les gens de bien: & lors les peres Ieſuites donner courage à ceſte populace, & Commolet d'vn coſté, Bernard de l'autre vomir vn monde de blaſphemes contre leur Roy, contre leur Maiſtre: Et au contraire exalter & faire des panegyrits du Roy d'Eſpagne, qu'ils figuroient le plus grand Monarque du monde, plus puiſſant, plus grand terrien que ne furent iamais les Romains. Qu'il n'auoit garde de les abandonner, qu'ils luy eſtoient trop chers, qu'ils euſſent ſeulement bon courage, & recogneuſſent leurs forces, que iamais ſecours d'hommes, d'argent, de viures ne leur manqueroit. Alors à la verité tous les gens de bien, qui auoient encores les fleurs delis grauées dans le cœur, ſe ſont infiniment repentis de n'auoir creu ces Caſſandres, mais il n'eſtoit plus temps.

Quand voſtre Maieſté, SIRE, eut reduit Paris en ſon obeiſſance, chacun croyoit aſſeurément, que

sur l'heure vous chasseriez ces mauuais eschançons, qui auoient empoisonné grande partie de vostre peuple, & qui s'estoient si ouuertement declarez ennemis iurez du feu Roy & de vous. Mais vostre Maiesté tresprudemment voulut laisser l'affaire entre les mains de la Iustice. L'Vniuersité, qui auec beaucoup de raison attribuoit sa ruine particuliere aux Iesuites, outre ce qui estoit de la generale, presenta sa Requeste à vostre Parlement en May 94. les Curez de Paris firent le semblable: La cause fut plaidee, mais à huis cloz, qui ne fut pas vn petit aduantage aux Iesuites. Car la pluspart de ce qu'on disoit contre eux, eut peu estre tesmoigné par l'assistance à huis ouuert, & nouuelles charges fussent venuës pendant les diuers iours que la cause fut plaidee. Aduint ce coup, que Dieu destourna de vostre gorge, & vous rempara de vos dents mesmes. Personne ne douta d'où il venoit: sur tout quand on sçeut que c'estoit vn nourrisson des Iesui-

tes, qui disoit auoir appris d'eux, *que le Roy estoit encores hors de l'Eglise, & qu'il le falloit tuer*, comme il a deposé en plein Parlement. Ceste extréme & malheureuse resolution ne pouuoit aussi venir que de ces fieres & farouches maximes, dont nous auons parlé. Telles conceptions ne croissent point naturellement, & sur tout au cœur des François esloignez de l'Afrique, & qui n'auoient point veu de monstres auant que les Iesuites y fussent entrez. Nostre terre ne produit point ce poison d'elle-mesme, il faut necessairement qu'il y ait esté semé.

On va donc en leur college, on trouue entre autres choses vn discours de Pere Guignart, tout escrit de sa propre main, qui contenoit le suc & la moüelle de toute ceste doctrine furieuse, sanglante, hideuse: tout cela estoit conforme à ce qu'on auoit preueu, mais non creu dés l'an 64. & à ce qui auoit esté tout recentement predit. Le procez est donc pleinement & solemnellement in-

ſtruit, les deux chambres aſſemblees, Guignart recognoiſt ſon eſcriture, Chaſtel dit en preſence de tous Meſſieurs, que c'eſtoit le propos ordinaire des Ieſuites, QVE LE ROY ESTOIT ENCORES HORS DE L'EGLISE, BIEN QVE CATHOLIQVE, PVIS QVE L'EXCOMMVNICATION DVROIT ENCORES, ET QV'IL LE FALLOIT TVER. Cela du tout conforme à l'eſcriture de Guignart, *ſi on ne le peut depoſer ſans guerre, qu'on guerroye, ſi on ne peut faire la guerre, qu'on le face mourir.* Apres tout cela, SIRE, que pouuoit rien ordonner voſtre Parlement de plus doux que d'enteriner la Requeſte de l'Vniuerſité dont il ſembloit que Dieu par vne eſpece de miracle auoit luy meſmes voulu eſtre le Iuge deſcouurant à nud, & neantmoins ſans malheur, ce qui auoit eſté dit & redit tant de fois contre ceſte ſocieté, & que leurs artifices, leurs belles paroles, & leur hypocriſie auoit touſiours empeſché de croire aſſez fermement pour ſe ha-

ſter de s'en deliurer.

Donc auec treſgrande cognoiſſance de cauſe voſtre Parlement de Paris donne ſon Arreſt, par lequel ils ſont bannis de tout voſtre Royaume, & deffenſes ſont faites à tous vos ſuiets d'enuoyer leurs enfans dehors en leurs Colleges; qui eſt le grand mot, & ſans l'obſeruation duquel voſtre Maieſté ne peut tirer que la moitié du fruict de l'arreſt. Car ils ſeront touſiours treſſoigneux d'enſeigner ces dangereuſes maximes aux enfans qu'on leur enuoyera, & d'encharger leurs conſciences de les apprendre aux autres. On vous fait entendre, SIRE, que cela ne ſe peut executer, qu'on ne ſçauroit empeſcher les peres d'enuoyer les enfans hors du Royaume aux Ieſuites, & neantmoins il n'y a rien au monde plus facile: qu'on ordonne ſeulement vne peine de mil eſcus pour la premiere fois dont la moitié appartiendra au denonciateur, & qui doublera autant de fois qu'on contreuiendra à l'arreſt, & on n'y en verra plus

vn seul. Voila pas vne chose bien difficile pour meriter d'estre appellee impossible?

Par autre Arrest Guignart est condamné à mort: l'horreur des blasphemes contre le feu Roy, duquel il estoit suiet & sa furieuse doctrine contre vostre vie ne permettoient pas qu'on luy sauuast la sienne sans hazarder la vostre.

Aussi ces Arrests sont trouuez si iustes & si necessaires, qu'ils furent incontinent executez en tous les autres ressorts, excepté celuy de Thoulouse & celuy de Bordeaux.

Pour le regard de Thoulouse, il ne le faut pas trouuer estrange: car ils estoient encores hors de vostre seruice, où ils ne furent reduits qu'en Auril 96. Quant à Bordeaux, il y auoit beaucoup de tres-grands Catholiques, mais tres-grands ennemis des Espagnols & des Iesuites leurs arcs-boutans, qui ne demandoient qu'à les chasser de la Guyenne, comme ils auoient esté du reste du Royaume. Mais les Iesuites soudainement

aduertis de l'Arreſt donné contr'eux, auoient à leur mode accouſtumee dreſſé vne grande & forte partie par le moyen de leurs Confidens dans les villes d'Agen & Perigueux, où les cendres du feu de la rebellion eſtoient encores toutes chaudes. Ils firent donc former des oppoſitions ſi eſtranges, ſi horribles, qu'il n'eſt pas poſſible de ſe rien imaginer de ſemblable, qui n'auroit point cogneu la plume Ieſuite. Car en ſomme tous les Parlemens qui les auoient bannis, eſtoient des heretiques qui auoient forcé voſtre Maieſté à faire ceſt Edict : leurs propres mots ſont, que *Les ennemis de la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine ont imbué Voſtre Maieſté de faux faits, pour les rendre odieux & ſuſpects à elle & à ſon eſtat. Et ſans autre forme ni figure de procez, ni entrer en aucune cognoiſſance de cauſe, les ont exilez & bannis.* Iamais le Parlement de France fut-il ſi meſchamment, fauſſement, & calomnieuſemẽt deſchiré & vilipendé ? Ils ne ſe contenterent pas de cela, car ils paſſerent

plus

plus outre, & entrerent en menaces, disans par leurs requestes, *que l'estat seroit alteré, & que tel remuemẽt ne pouuoit estre fait sans alteration.* Du temps du Roy François 1. ie ne diray point vne semblable requeste (car qui y eust seulement osé penser?) mais vn escrit qui en eust approché le moins du monde eust coussé la vie à quiconque eust esté si hardi de le presenter. Aussi telle outrecuidance, telle insolence, telles brauades, tels outrages procedans d'eux & de leurs escoliers infectez de leur poison, qui est de mespriser les Princes, leurs commandemens, & leur Senat, offencerent infiniement vos seruiteurs, SIRE, bien resolus de faire obeir vostre Maiesté, sans laisser contreroller ses commandemens. Toutesfois la multitude des villes, qui estoient encores rebelles, soustenuës de celle de Thoulouse, firent prendre conseil de patienter. On voyoit que la rage & la furie de vos ennemis, qui auoient encores l'espee traite contre vous, ne pouuoient plus gueres durer, que

tout leur manquoit, & qu'apres ce seroit chose de tresfacile execution. Or diuerses considerations, diuerses occurrences l'ont retardee iusques à present. Voila, SIRE, comme les choses se sont passees selon la verité & sans rien deguiser. Voila ce qui a esté iugé & ordonné contre les Iesuites, executé en partie, & en partie non.

Or vostre Maiesté n'ignore pas que la force des Estats consiste en la manutention & execution des Arrests des Courts souueraines. Quand il est question de les renuerser, il y faut penser beaucoup de fois. C'est vn grand ouurage, & qui a vne merueilleuse suite. Les Arrests portét vostre nom sur le front, on ne les peut violer sans blesser la Maiesté des Rois, dont les iugemens doiuent estre sans retractation, sans variation. A quoy il faut adiouster, SIRE, que parmi ces deux chambres assemblees on ne sçauroit nommer vn seul homme, qui ne soit tres-grand Catholique, sans soupçon quelconque contraire. Il y a sept ans que les Iesuites esplu-

chent leur vie, ont ils peu encores rien alleguer cõtre quelqu'vn d'eux? A quel propos donc, de dire ceux de la nouuelle opinion nous haïssent? Cela est veritable, mais que pouuoiẽt ils en ceste compagnie? Aussi peu que dans le consistoire de Rome, ie dits aussi peu.

Ils insistent neantmoins, & dient que le Parlement les haïssoit. Ie demande, pourquoy? Est-ce pource que ils n'auoiẽt point esté à Tours? Comment pourroyent-ils dire cela, veu que la plus grãde partie de Messieurs de la Cour n'auoient bougé de Paris? Est-ce donc pource que les Iesuites sont grands Catholiques? Encores moins, puis que Messieurs de la Cour le sont plus qu'eux, & sans tache d'heresie. Pourquoy est-ce donc qu'ils vous eussent porté mauuaise volonté? Certainement vous ne sçauriez rien respõdre, qui ait la moindre couleur du monde: si vous ne dites, Ils nous haïssoient, d'autant que nous auiõs esté cause de tous les maux aduenus en Frãce. Mais ie vous respons,

que ceſte raiſon de haine n'eſt nullement conſiderable. Si Catilina euſt eſté apprehendé, n'euſt-il donc point trouué de Iuges à Rome? Il eſt certain que ſi : & neantmoins tous les magiſtrats, tous les bons citoyens le tenoient pour le flambeau de la patrie. Il faudroit donc eſtablir vn nouueau Parlement des Pairs pour iuger les ſeditieux, & ceux qui fauoriſent les entrepriſes eſtrangeres. Et ſur ce propos, SIRE, ie vous diray vn petit mot, que vous recognoiſtrez eſtre tres-veritable, c'eſt que ſi tous vos ſuiets euſſent aimé les Ieſuites, où bien ſi tous vos ſuiets vous euſſent aimé comme ont fait les Ieſuites, ils ne vous addreſſeroient pas maintenant tant de belles requeſtes, vous ne fuſſiez iamais entré dans le Louure. L'oſeront ils bien deſnier? quand ils le feront, Voſtre Maieſté ne ſera-elle pas neantmoins de mon aduis?

En fin voici vn merueilleux artifice: c'eſt que ne ſçachans que propoſer contre la Iuſtice de cet Arreſt, ils en viennent là de dire: Si Chaſtel nous

auoit chargez, si nous estions coulpables, pourquoy ne nous faisoit on mourir? A quoy ie leur respõs, qu'ils mesurent le cœur des autres par le leur. Car ayãs presidé au conseil sanglant de ceux qui ont fait mourir infinies personnes, afin de rendre leur tyrannie espouuantable, ils iugent que quant à eux, ils meritoient bien vne punition plus rigoureuse. On ne les a donc pas fais mourir: d'autant qu'ils n'ont pas esté iugez par des Castillans, par des Iesuites, qui aux Terceres firent trencher la teste à vingthuit Seigneurs & cinquante deux Gentilshommes François en vn mesme iour sur vn mesme eschafaut, & pendre cinq cens Cordeliers, ou autres Religieux qui auoiẽt presché pour le Roy de Portugal. En France nous sommes ennemis de ces cruautez, nous panchons tousiours du costé de la clemence, pourueu que elle ne soit point inhumaine. Si on eust fait mourir tant de personnes, ç'eust esté cruauté: aussi, si on eust retenu ceux qui auoient causé tant de

Barbaries, & qui ne couuent autres choſes, ç'euſt eſté vne autre treſgrande cruauté. Que falloit il donc faire? les bannir. Cela eſt excellemment beau dans Tacite: *Meſſieurs ſi vous conſiderez les meſchancetez eſtranges de ces gens ici, la corde ne peut ſuffire pour leur chaſtiement: mais ie ſçay vn moyen, par lequel vous ne vous repentirez iamais d'auoir eſté trop doux ou trop ſeueres, Banniſſez les tous.*

Auſſi les Ieſuites ne ſçachant plus que tempeſter contre cet Arreſt ſi vtile & ſi neceſſaire à la France, viennent dire, (& conſiderons iuſques où les porte leur rage & leur furie) *Le Parlement de Paris n'eſt plus à Paris.* Et ie leur demande où eſt-il dõc ce grand Parlement de Paris, eſtimé, admiré par tous les François, par tous les Eſtrangers? EST-IL à Madric? Eſt-ce donc là où vous voulez appeller du Roy & de ſon Parlement? Eſt-ce là où vous voulez faire caſſer triomphamment ce grand arreſt auſſi bien que vous y fiſtes caſſer le decret de Sorbonne de 64? Voyez,

Pa. 187. de leur defenſes.

SIRE, voyez ie vous supplie, leur impudence, leur fierté, leur orgueil, d'oser dire en France, le Parlement des Pairs de Frãce, n'est plus en France. *Le Parlement de Paris n'est plus à Paris.* Mais pourquoy voulons nous qu'ils espargnent la Iustice souueraine, puis qu'ils enuoyent tuer les Rois auec des cousteaux à deux trenchans?

Il est donc iuste, SIRE, il est tresiuste de faire executer l'Arrest de vostre Parlement, C'est la Iustice mesme. On ne se peut fouruoyer en suiuant ce grand chemin, chemin frayé par tous vos ancestres, qui ont esté plus ialoux de l'execution des Arrests de leur Parlement que de chose du monde. Et autrement, comment se fussent-ils peu asseurer, que leurs enfans qu'ils ont quelquefois laissez au berceau, voire dans le ventre de leurs meres, commanderoient à tant de grands peuples apres eux, sans la force de leur Iustice, l'appuy de leur sceptre, les piliers de leur Couronne, & l'affermissement

de leur succession?

SIRE, quiconque vous conseille d'esbranler les Arrests donnez en vostre Parlement sur vne grande matiere d'estat, n'a iamais bien pesé l'importance, la consequence, la suite d'vn tel coup. Vous n'auriez plus rien d'asseuré au monde, si vous raualliez, si vous affoiblissiez, si vous renuersiez vostre grande grandeur, vostre grande forteresse contre toutes les desobeissances de vos subiets, contre toutes les entreprises des Estrangers.

Voila pour la Iustice, venons à l'vtilité. Qui ne veoit que cest Arrest, SIRE, se doit mettre entre l'vn des bons heurs que Dieu vous a enuoyez? Si en neuf mois ils auoient trouué vn assassin parmi leur pepiniere, parmi leur seminaire, combien en eussent-ils peu rencontrer en sept ans? Il y a bien de la difference de faire cent pas, ou d'en faire huit cens mille. Quand on a le loisir d'y penser, de dormir dessus, on se rauise souuent: il ne faut qu'vn bon moment, &

comme on dit, il y a xxiiij. heures au iour: Mais quād en la meſme ardeur, en la meſme rage, en la meſme furie en ſortant de ceſte chambre infernale des meditations, on peut tout ſur l'heure eſtre à vos flancs, Voila le danger, SIRE, voila le peril tout euident. Il ne faut point loger en des hoſtelleries, il ne vient point d'auis de Lyon (vous ſçauez bien ce que ie veux dire) il n'y a diuerſité de langues ni diuerſité d'habits. On ne peut receuoir aduertiſſement ni pourtraits de nulle part. Auſſi toſt reſolu, auſſi toſt executé. Qui doute que la peſte la plus pres de nous, ne ſoit la plus à craindre? Paſſons outre, iugeons par leurs deportemens ce que nous pouuons eſperer de ces gens ici à l'aduenir. Mais deuant toutes choſes, SIRE, il eſt raiſonnable de leur accorder ce qu'ils vous demandent, Sçauoir, que vous ne vengiez point les querelles d'vn Roy de Nauarre, d'vn Duc d'Orleans. Ceſte Requeſte eſt fort iuſte. Tout ce que les Ieſuites ont fait contre voſtre Maieſté

par le commandement du feu Roy, ne leur doit point nuire : ie diray plus, il leur doit profiter. Ils ont serui leur Maistre, vous ne l'estiez pas lors. Aussi n'en a on iamais ouuert la bouche contre eux, c'est se feindre des monstres, afin de les debeller : ce qui leur est ordinaire : cela ne leur a iamais esté obiecté, & n'eust point eu d'apparence en vostre Parlement. On l'a pris tout autrement, tout au cõtraire: car entre infinies autres choses on a regardé comme ils s'estoient comportez enuers le feu Roy. Que s'ils l'ont bien & fidelement serui en son besoin, en son affliction, quand ç'auroit esté cõtre son propre fils (s'il en auoit eu vn) ils meritent louange. Mais le feu Roy n'estoit point Roy de Nauarre, ni vn simple Duc d'Orleans, il estoit Roy de France: Ie n'adiousteray point qu'il estoit leur bienfaicteur, & qui les fauorisoit en toutes choses, ignorant les meschancetez horribles qu'ils couuoient contre luy, Car quand i'ay dit, qu'il estoit Roy de France, i'ay tout dit. C'estoit

leur Maiſtre, ils eſtoient nez ſes ſuiets, il le falloit ſeruir quel qu'il fuſt, (& en fut-il iamais vn meilleur?) l'ont ils fait? l'ont-ils fidelement ſerui, ou s'ils l'ont meſchamment trahi? Voila le fort de ce poinct: C'eſt là où il faut lutter, & nõ pas voltiger & chercher des campagnes larges, & des lieux communs plauſibles pour faire paroiſtre ſon eloquence: il faut venir au nœud de cet article. Eſcoutez moy bien Meſſieurs les Ieſuites, ie ne parle point d'vn Duc d'Orleans, d'vn Roy de Nauarre, ie parle de voſtre Roy. Auez-vous ſerui ce maiſtre, ce bon maiſtre, ce bon Roy, qui auoit tant fait de cas de vous? qui vous auoit tant cheris, qui vous auoit tant flatez? I'ay beau les interroger, ils n'ont garde de me reſpondre. Que ſçauroient-ils dire ſur cela, que voſtre Maieſté ne dementé? Ie ne veux autre teſmoin qu'elle, de ce que le feu Roy diſoit d'eux. Iamais Prince ne fiſt tant de plaintes, & ſi iuſtes plaintes de trahiſons des ſiens ſuiets. Auſſi ce Roy doux, benin & debon-

maire iusques à l'excez, les fit entre tous ses subiets, chasser de sa ville de Bordeaux : argument infaillible qu'ils l'auoient extrémement & infiniement vlceré & offensé. Mais qui en peut douter ? ne sçauons nous donc pas encores qu'il auoit veu par escrit & tresbien verifié, qu'ils estoiét les vrais autheurs de la ligue, qui auoient ensorcelé grands & petits par leur beau langage, noüé & conduit ceste conspiration contre l'Estat, & poursuiui à cor & à cri l'excommunication contre sa Maiesté dans Rome, & fait esclater ce tonnerre en France, ayans imbu les subiets de ceste malheureuse croyance, que leur Roy auoit peu estre excommunié, qu'il n'estoit plus Roy, ains tyran, & qu'ils estoient deliurez du serment de fidelité? Et qui est si malin entre nous qui ne voye que si Iaques Clement n'eust esté empoisonné de ceste doctrine Iesuite, il n'eust iamais seulement pensé à entreprendre de massacrer son Maistre, son Seigneur, son Roy ? N'est-ce pas ce-

ſte abominable perſuaſion ferme & fixe en ſon eſprit, qui luy fiſt enfoncer le couſteau dans le ventre de l'oinct de Dieu? qui luy roidit le bras & fiſt redoubler le coup, croyant que ceſt acte heroique (ainſi que l'appelle Guignart) le porteroit en Paradis. Eſt-ce la pierre, eſt-ce le traict qui le meurtre, ou celuy qui le lance? que eſt, di-ie, ſi malitieux, ou ſi ignorant qui ne ſçache que quand les Ieſuites ſont entrez premierement en ce Royaume, tous les eſprits des François eſtoient ſi eſloignez de telles hereſies (car autrement ne peut on appeller, y en a-il de plus dangereuſes?) qu'entre vn million de perſonnes, il ne s'en fut trouué vn ſeul qui y eut voulu ſeulement auoir penſé. Au contraire nos anceſtres ont percé les montagnes, & trauerſé l'Italie pour aller prendre priſonnier celuy qui auoit voulu excommunier le Roy de la fleur de lis, & ont fait faire amende honorable à vn audacieux qui auoit commencé de ietter quelque ſcintile d'vn tel feu.

Bref, auant la venuë de ces gens ici, rien ne fut iamais tant esloigné de ces malheureuses maximes que le cœur des François.

L'apologie de Iaques Clement est, dit on, aduoüee par Boucher : cela est bien-aisé à faire. Boucher sçait assez qu'il ne reuiendra iamais à Paris, l'arrest de Guignart est sa condamnation. Les Iesuites se promettent tous les iours d'y r'entrer, c'est vn tour d'amy que de l'aduoüer : ils n'en eurent iamais vn meilleur ni plus confident. Aussi n'a-il point estudié en Theologie que sous eux : toute l'Vniuersité le sçait. Mais ne nous arrestons point à cela, ouurons ce malheureux liure, ceste malheureuse apologie, voyons son fondement, sa base, y en a-il autre sinon que le Roy peut estre excommunié & les subiets deliurez du serment de fidelité ? que dient, que crient autre chose les Iesuites par tous leurs liures ci dessus rapportez ? Passons outre, à quoy conclud ceste Apologie, sinon à ce qu'on cherche, à ce qu'on trouue vn Aod?

de qui l'a il appris que de Cómolet & de Guignart, qui eſcrit, *ſi on ne le peut depoſer ſans guerre, qu'on guerroye : ſi on ne peut faire la guerre, qu'on le face mourir.* Et plus haut, *L'acte heroique fait par Iaques Clement comme don du ſainct Eſprit appellé de ce nom par nos Theologiens a eſté iuſtement loüé.* Remarquons ces mots (NOS THEOLOGIENS.) Qui ſont ces Theologiens? Eſt ce S. Auguſtin, S. Bernard, & ces autres bons & ſçauans peres? nullement, i'ay monſtré tout le contraire: ce ſont les reuerens Peres Ieſuites, qui ſont bien autres que ceux là. Ils ſont Apoſtres, ils ſont de la compagnie de Ieſus, & ceux que ie viens de nommer n'eſtoient que ſes treshumbles ſeruiteurs, indignes de deſlier la courroye de ſes ſouliers. Et au bout ce pere Guignart qui a eſcrit ces maximes d'vne plume d'acier toute teinte du ſang de nos Roys, eſt par eux deploré comme vne grande perte en la pag. 266. de leurdite defenſe. Qui a-il de plus enragé, de plus forcené en ceſte apologie des aſſaſſins?

Mais ie demande, ſi les Ieſuites n'approuuoient ceſte apologie, permettroient ils qu'on la vendiſt publiquement dans Doüay comme on fait? y laiſſeront ils vendre ce diſcours? Si ne conſeille-ie pas de tuer le Roy d'Eſpagne, l'aimerois mieux eſtre mort, au contraire ie dis que quiconque attente à la vie d'vn Roy, eſt damné indubitablement, c'eſt attenter à Dieu meſmes qui l'a eſtably.

Il eſt vray que les Ieſuites ne peuuent pas empeſcher que ceſte apologie ne ſoit venduë publiquement dans Doüay, & portee dans les hoſtelleries, pour la debiter aux François. Ces pauures Religieux n'ont point d'authorité dãs les villes obeiſſantes à la maiſon d'Auſtriche. On n'y tient compte d'eux. C'eſt choſe eſtrãge que ce que ie diray, mais il eſt treſ vray. On ſçait la difficulté qu'vn François a d'entrer dans le chaſteau de Milan, il faut que ce ſoit en guiſe de Sauoiſien & auec peril s'il eſt deſcouuert. Que tous les Ieſuites qui re-

ſtent dans la Guyenne & dans le Languedoc ſe preſentent pour y entrer, & qu'vn Pere Ieſuite de Milan die qu'il les cognoiſt pour Ieſuites on leur baiſſera le pont, on leur ouurira les grandes portes. Tant le tac Ieſuite ſurpaſſe toutes les couleurs naturelles: & à la verité à quelles perſonnes au monde les Caſtillans ont-ils plus d'obligation qu'à ceſte ſocieté? qui a tant trauaillé pour l'exaltation & dilatation de leur Empire, à laquelle ils doiuent le Portugal ainſi que leur hiſtoire le confeſſe.

Vnion de Portugal imprimé à Genes, f. 197. b & 214. b

Mais d'où vient ceſte grande affection des Ieſuites à l'Eſpagne? La cauſe eſt double. La premiere vient de leur origine Eſpagnolle, & par traditiõ de main en main ils ſe nourriſſent, croiſſent & eſleuent en ceſte paſſion ardante. En ſecond lieu ils poſent pour vne maxime que l'Empire des Ottomans ne peut eſtre renuerſé que par vn Monarque de la Chreſtienté, & iettãs les yeux de tous coſtez ils ne penſent rien voir de ſi riche, ſi opulent, ni qui ait de ſi grands

estats que la maison d'Austriche, qui tient l'Empire, partie des Allemagnes & des pays bas, plus de la moitié d'Italie, toutes les Espagnes & les Indes Occidentales & Orientales; ioinct qu'ils estiment le Roy d'Espagne seul capable de rendre toute la Chrestienté Catholique.

Or vostre Maiesté sçait mieux que personne du monde iusques où vont les desseins de la maison d'Austriche, & s'ils se promettent rien moins que ce que les Iesuites leur souhaittent. Trois freres ou beaux freres vous embrassent depuis Bayonne iusques à Calais, c'est vn Geryon, mais pourueu que leur conseil secret & ceux qui sourdement les rendent agreables à vos subiets sortent tous hors de vostre Royaume ne soyez en peine: Geryon estoit Roy d'Espagne, mais il trouua vn Hercule Gaulois. Vostre Maiesté sçait que la fable du cheual de Troye n'a esté inuentee que pour faire cognoistre que cinquante ennemis couuerts dans vn estat feront en vne nuict ce que cin-

quante mil descouuerts ne sçauroyent faire en dix ans : elle a voulu aussi monstrer que d'ordinaire il y en a qui apperçoyuent ces ennemis secrets, mais qu'on ne les veut point croire. Certes iusques icy cela est bien aduenu entre nous : car il n'a esté rien dit des Iesuites & de leurs desseins qui ne soit aduenu, & il n'a esté rien dit des Iesuites qui ait esté creu ; sinon apres le coup frappé.

Aussi pour se remettre en credit, ils nous disent deux choses, qu'ils sont vn grand nombre, & qu'ils ont fait de grands seruices à quelques Princes. Quant au premier, ie ne sçay à quoy est bon de nous alleguer ceste multitude, si ce n'est pour nous faire peur. A la verité ie les crains fort dedans le Royaume, mais de dehors ils ne viendront pas assieger Bayonne, pourueu qu'il n'y en ait point à Bordeaux qui nous engourdissent. Ils nous veulent parauenture faire croire que leur grande propagation est vn argument de benediction de Dieu,

mais voila vne treſdangereuſe & treſmauuaiſe concluſion: car ils ne ſeront de long temps autant qu'eſtoiét les Arſacides ou aſſaſſins leurs ſemblables, afin de ne parler des Arriens, des Albigeois, des Iuifs, & des Mahumettans. C'eſt l'argument ordinaire des Lutheriens que les Ieſuites ont refuté, & apres ils s'en veulent ſeruir pour eux, cela s'accorde mal.

Pour le regard de leurs ſeruices faits à quelques Princes, on n'a iamais douté qu'ils n'ayent de la capacité, mais qu'y a-il plus dangereux au monde qu'vn grand eſprit qui veut mal faire? A quel propos tant de vanteries de leurs ſuffiſances? on n'a point dit qu'ils fuſſent des ſots. Ils pourront faire ſeruice, mais ce ſera à ceux qui auront ce bon heur de n'auoir iamais Pape ennemy, & qui n'auront rien a demeſler auec la maiſon d'Auſtriche: quiconque aura maille à partir auec elle s'il ſe fie en eux, ſera trompé toſt ou tard & qu'il s'en aſſeure.

S'il plaiſt à voſtre Maieſté de faire lire les harangues de ces Gentils

hommes de Pologne en leur Senat, elle y verra vne Iliade de seditions & de guerres ciuiles parmy les Chrestiens de ces grands pays qui s'estendent du nort au leuãt esmeuës par les seuls Iesuites, qui y ont plus fait donner de batailles qu'il n'y en auoit eu en cinq cens ans auparauant. Vostre Maiesté en sçait bien quelque chose s'il luy plaist s'en souuenir, il est vray que nous n'auons point de besoin d'aucunes histoires estrangeres, car nous ne fournissons que trop d'exemples aux autres. Pleust à Dieu que nos plaintes & nos iustes causes de crainte fussent moins veritables.

Mais ne les redoublerons nous pas quand nous considererons que leurs reigles & bulles portent qu'ils iurent d'obeir à leur general *per omnia & in omnibus* comme à Christ present? Or ie demande, si Dieu luy-mesmes de sa bouche nous commandoit quelque chose, ne le faudroit il pas faire fut-il question de tuer son fils Isaac? Qui ne voit donc que quand vn

Summa constit. pa. 307.

miſerable homme nourry dans ces maximes de l'excommunication des Roys viendra à eſtre enfermé en ceſte chambre des Meditations, & qu'vn ſecond Yarades apportera vn commandement de ſon general, lors que le Prince qu'on voudra aſſaſſiner ſera tout proche! qui ne voit, di-ie, que croyant autrement ſe damner & ſon ame perduë en deſobeiſſant à ſon general, il l'entreprendra.

Mais ie veux que dix, vingt, trente le refuſent: il n'en faut qu'vn pour nous combler de larmes & de miſeres. Certainement ie ne peux comprendre, SIRE, comment ceux qui continueront d'importuner voſtre Majeſté ne ſe repreſenteront point ce qu'ils ont deſia veu. Et ne conſidereront qu'eux & leur poſterité ſeroient à iamais en opprobre à toute la France ſi vn ſecond malheur aduenoit. Ie les prie de bien penſer & de ſe ſouuenir, que rien ne ſe cache ſi aiſément qu'vn meſchant deſſein, & que nul ne peut penetrer dãs le cœur de l'homme & dans ſes cogitations

sinon Dieu qui se l'est reserué. Pourquoy donc veulent-ils courir ce grãd hazard?

Mais s'il s'en trouue d'endurcis (ce que ie n'estime pas) representez-vous Sire, s'il vous plaist qu'ils n'ont point senti le cousteau Iesuite dans la bouche, & que ce n'estoit pas eux que Barriere cherchoit, Qu'ils peuuent estre contregagez en lieu où ils ont affaire des Iesuites pour infinis suiets; & qu'il y en peut auoir encores qui croyent que la France demeurera trop long temps sans guerres ciuiles, si ces trompettes & ces boutefeux ne reuiennent. Chacun vise à ses desseins: Chacun pense à ses affaires, C'est à vostre Maiesté, SIRE, à asseurer son estat & celuy de sa posterité contre toutes sortes d'orages, de tempestes & de tonnerres.

Le Pape (dit-on) le demande, le desire, le veut, luy refuserez-vous cela apres tant d'obligations? Ie respons plusieurs choses, & premierement que sa saincteté n'aduoüera pas ceux qui voudroient persuader à

voſtre Maieſté de faire vne choſe fort dommageable, ſous pretexte qu'elle en auroit eſté priee par celuy de qui elle a reçeu de grands plaiſirs. Car en ce cas voici comme en parle vn ancien, *Il n'y a rien plus perilleux que les bienfaits s'ils nous obligent à ceſte ſeruitude de faire ce que nous iugerons nous eſtre pernitieux.* Et vn autre encores plus elegamment, *Si à la requeſte de mon bienfacteur, i'ay fait choſe qui m'ait eſté fort dommageable, non ſeulement la grace eſt eſuanouye, mais auſſi il me reſte vne grande occaſion de plainte.* Vn Roy de France eſt reduit à vne condition bien miſerable, s'il ne peut recognoiſtre vn plaiſir par autre moyen qu'en mettant le feu à ſon eſtat. En ſecond lieu, ie nie entierement que la ſainctеté le deſire: Il aime trop la France, il ſçait qu'il ſortira de ce monde & que ceſte ſocieté ſera perpetuee par ſubrogation. Lors qu'elle nous aſſaillira il ne nous pourra plus ſecourir. Vn Philoſophe dit, *Pour cognoiſtre ſi quelqu'vn veut vne choſe, il faut qu'il puiſſe ne la point vouloir.* Or

qui

qui ne voit que le Pape, ne peut refuſer aux Ieſuites de leur ſigner toutes les lettres qu'ils deſirent? Que diroient Meſſieurs les Cardinaux, qui fauoriſent le Roy d'Eſpagne, à partie deſquels il paye penſion tous les ans? Ne feroient-ils pas des plaintes ameres, & eſtranges qu'on abandonne au beſoin des gẽs, qui ſupportent tant de trauaux pour la grandeur du ſainct Siege. Sa ſainctetẽ eſt donc contrainte, de ſigner tout ce qu'ils deſirent, & la volonté forcee n'eſt pas volonté. Paſſons outre, ie demande, ſi le Pape vouloit qu'on adiouſtaſt Valence au Comté d'Auignon, le feroit-on? il eſt certain que non. Ce qui frappe au General de l'Eſtat, n'importe-il pas plus que dix Valences? En quatrieſme lieu, i'ay bien appris que les Arreſts du Parlement, caſſent les bulles qui ſont contre les libertez & maximes de l'Egliſe Gallicane, où contre les Edicts & Ordonnances de nos Roys, ou contre les Arreſts de ſes Parlemens. Mais ie n'auois encores iamais ſçeu qu'en

France la volonté du Pape puiſſe renuerſer les Arreſts. Comment ſe faut-il donc gouuerner en ceci ? Il eſt bien-aiſé, c'eſt qu'il eſt beſoin de tenir ſa ſainɛteté aduertie des principales raiſons, pour leſquelles il eſt du tout neceſſaire que les Arreſts du Parlement ſoient executez. Entre leſquelles il en faut remarquer vne, qui n'a point encores eſté touchee, c'eſt qu'en quelques autres compagnies, & communautez, il s'eſt à la verité trouué des hommes, qui ſe ſont furieuſement portez contre le ſeruice de leur Roy, & qui n'ont en rien cedé aux Ieſuites, ils ſont allez du pair auec eux. Si l'vn crioit haut, l'autre n'eſpagnoit pas ſon poulmon: Ce qu'ils ſçauent auiourd'huy fort bien remarquer, & comme orateurs le font merueilleuſement ſonner : il y en a des diſcours entiers en leurs liures, & en leurs Requeſtes, dont la ſubſtance eſt, Si nous auons bien fait du mal, les autres Religieux nous ont ſuiui de pres. Mais ils ne viennent pas au poinct, ils n'ont garde:

cela se passe sous silence: le voici, c'est qu'en toutes les autres compagnies, s'il y en a eu de passionnez pour l'Espagne, il y en a eu d'autres qui seruoient dignement à Tours à Caen, à Renes, à Angers, à Chalons, & en si peu d'autres villes notables qui resterent en l'obeissance de nostre defunt Roy. Ces gens de bien, vraymẽt Chrestiens, vrayment Catholiques, vrayment Religieux reiettoient & renuersoient en leurs chaires de verité, & non de mensonge, de consolation & non de scandale, la peruerse doctrine de desobeissance, que les Iesuites, & leurs disciples preschoient continuellement dans les villes rebelles. Mais entre tous les Iesuites, c'est chose estrãge, c'est chose esmerueillable, qu'il ne s'en est trouué vn seul, c'est bien peu qu'vn, ie dits encores vn coup qu'il ne s'en est trouué vn seul, qui depuis 89. iusques à 94. ait proferé vne seule parole, qui peut seruir à son pays, à son Prince, Tousiours extresmes pour l'estranger, & pour adoucir l'apprehension de sa

domination. Apres cela que peut on dire ? qui peut denier que ce ne ſoit vne conſpiration generalle, grande, horrible, furieuſe : & ayans failly leur coup, ils nous eſtiment bien miſerables, bien ſtupides s'ils eſperent qu'on les garde encores, afin qu'en vne autre occaſion, ayans mieux pris leurs meſures, ils nous perdent tous auec l'Eſtat.

Il eſt vray, SIRE, que pour vous oſter toute apprehenſion, & ſentiment, on dit deux choſes: l'vne, que ces gens ici ſont fort changez, Ce ne ſont plus ceux que vous auez veuz autrefois, qui vous ont tant donné de trauerſes. En ſecond lieu, on remonſtre à voſtre Maieſté, que quand ils voudroient luy mal faire ils ne ſçauroient.

Pour le regard du premier, on vous fait parade d'vne grande reſolution priſe entr'eux, qu'ils ne ſe meſleront plus des affaires d'Eſtat. Mais voyons la datte de ceſte reſolution, ils diſent qu'elle eſt de 93. Comment donc SIRE, auez vous deſia oublié,

que depuis ce temps là, ils ont voulu vous faire tuer par deux fois ? Quelle execution de ce beau resultat ? Ne sçauons nous donc pas l'exception generalle de tous leurs statuts (si ce n'est pour le bien de la Religion) exception qui s'estend si auant qu'on veut ? Mais voulons nous cognoistre comm̃et ils sont resolus de ne se plus mesler de l'Estat, & le respect qu'ils luy portent, il ne faut que lire leurs dites deffenses conçeües sous le nom de la verité deffenduë en la page 229. où ils vsent de ces mots. *Mais quelle creature est ce cet Estat, Voyons le en face, afin que les Iesuites ne se meslent de ses affaires, & n'encourent l'indignatiõ de ses Zelateurs.* Et en la page 231. *Que ces bons Catholiques donc pensent à ce que ils disent les accusans, qu'ils se meslent de trop de choses, & qu'ils regardent qu'eux mesmes ne perdent l'Estat faisant si peu de compte de leur foy: Et qu'en cherchant* LE REPOS DE LA TERRE, *ils ne le recouurent point, & perdent encores celuy du ciel.* Est-il possible de faire entendre plus superbemẽt & plus fieremẽt

qu'ils veulent continuer plus que iamais de perdre & renuerser l'Estat qu'ils disent ne cognoistre point? & ont raison, ils n'ont iamais eu en l'ame que la subuersion de toutes les polices, le mespris des Magistrats & l'esleuement des suiets. Aussi se declarent ils ennemis iurez de ceux qui cerchent le repos. Et encores est fort remarquable, qu'en ceste mesme page 229. pour rendre odieux au peuple tous ceux, SIRE, qui aiment vostre Estat, vostre Couronne, vostre Sceptre, ils ont fait vn nouueau mot François, & les appellét ESTATIENS. Pendant leurs tempestes ils nous appelloient politiques, ils n'osent plus vser de ce mot, il est trop descrié, ils en forgent vn nouueau, c'est leur ruse ordinaire.

Vous voyez donc, SIRE, comme les Iesuites executent ceste belle resolution, de laquelle neantmoins ils font rempart contre tout ce qu'on remonstre à vostre Maiesté. Mais qui a iamais ouy parler, de prendre asseurance sur semblables promesses, sur

ſemblables reſolutions ? i'aimerois autant que les Corſaires fiſſent entendre aux marchans qu'ils ont conclu en vne aſſemblee generale de ne plus eſcumer, de ne plus voler, & que hardiment ils les laiſſent nauiger auec eux : Cela eſt bon à dire à des enfans. Auſſi qui eſt ſi ignorant aux affaires du monde qui ne ſçache que les Ieſuites, ſe meſlent de tout, autant & plus qu'ils ne firent iamais. Il ne faut point aller ſi loin, nos plus proches voiſins ge miſſent ſous leur tyrannie, & ne penſent plus qu'aux moyens de s'en deliurer. Mais retournant à noſtre propos, ie demande ſi les Ieſuites eſtoient reuenus de deçà qui les contrerolleroit, qui ſçauroit tous les portepaquets qui paſſeroient par leurs maiſons, tous les conſeils ſecrets qui s'y tiẽdroient, tous les aduis qui s'y donneroient ? Qui ne veoit qu'ils ſeroient incontinent en pareille liberté qu'en 88. Ie diray d'auantage : Quand bien on apperceueroit leurs menees contre voſtre Eſtat, SIRE, qui

eſtimez vous qui les aille plus reueler à la Iuſtice? qui eſt-ce qui n'apprehendera de reuoir l'annee 89. & ſe retrouuer encores ſous leur ſuperbe tyrannie, & principallement les voyans reuenus apres leur banniſſement?

Auſſi quand on apperçoit, SIRE, qu'il eſt trop difficile de vous perſuader, que la mauuaiſe volōté manque iamais en vn Ieſuite, on vient au ſecond poinct, que le pouuoir de vous malfaire leur defaudra. Et afin de diſpoſer voſtre Maieſté à ceſte creance les Ieſuites ne manquent par leurs Requeſtes d'exalter vos victoires, & de tourner en noſtre langue tous les anciens Panegiriqs. SIRE, naturellement les hommes aiment à ouyr raconter leur felicité, leur grandeur, l'aſſeurance de leur Eſtat, & de leurs enfans, & encores leurs loüanges. Et à la verité ie ſuis treſ-aiſe quād ie voy des gens qui vous aimēt comme leur vie, & qui vous affectionnent de tout leur cœur, pouſſer vos faits d'armes & vos triōphes iuſques dans

les cieux. Cela eſt deu à la vertu, c'eſt ſa nourriture, c'eſt ſon element, c'eſt ſa plus belle recompenſe. Mais gardons nous, SIRE, ie vous ſupplie, gardons nous des louanges de nos ennemis: Les anciens ont remarqué que les plus ſubtils Magiciens enchantoient en loüant: Gardons nous, SIRE, de ces Syrenes qui flattent les oreilles ſi doucement pour endormir les mariniers, & leur faire rompre. Quand vous oyez, SIRE, tant de belles paroles en leur bouche, ne vous ſouuenez vous point de la voſtre bleſſee par vn de leur ſeminaire? Quand vous oyez tant de fleur d'eloquence, ne vous ſouuenez vous point qu'auec ceſte meſme force d'eloquence leur principal encouragea Barriere? SIRE, ils vous ſçauent bien remarquer par leur requeſte, que ce grand orateur Romain extolloit, ie ne di pas la clemence (qui eſt touſiours loüable eſtant accompagnee de iugement, autrement elle ne ſeroit plus vertu) ains la ſotte bonté, de Iules: l'extolloit, di ie, par

dessus ses cinquante deux batailles: Mais ils n'acheuent pas l'histoire, c'est qu'il l'endormit si bien par son beau langage, qu'il rappella à l'entour de luy ses plus mortels ennemis, qui bien tost apres tuerent à coups de stilet celuy que ni Mars, ni Bellonne, ni des millions d'hommes armez n'auoient peu offenser. Laissez vous enjoler de mesmes, ils ne vous espargneront non plus. Et si ils sçauront aussi bien châter triomphe, que le mesme Orateur qui cria depuis. *Peu ont frapé Cæsar de la main, mais tous l'ont tué de volonté.* Ie sçay biẽ que vous repliquerez que ce grand Empereur estoit vn vsurpateur: & ie vous respondray qu'vne peau de parchemin Romain vous peut selon la doctrine Iesuite rendre tyran: doctrine qu'ils confessent & s'en glorifient encores à present, & ne la nieront point à l'aduenir, si premierement leur General, suiet d'Espagne, comme ont esté tous les autres quatre, ne leur baille vne dispense *ad cautelam* de desguiser leur doctrine à l'effect de

rentrer en France. Mais difficilement trencheront ils le mot de dire que le Pape ne puisse excommunier & fulminer les Rois, & deslier leurs subiets du serment de fidelité. Comment accorderoit-il toutes leurs escritures? Ces variations seroient nouuelles charges & nouuelles preuues contre eux. Retournons à nostre propos: On vous dit donc, SIRE, vous estes trop bien establi, trop craint, trop redouté, tout tremble sous vous, que vous sçauroient faire les Iesuites? Voila qui est fort beau, & d'autant plus beau qu'il est pour la pluspart veritable, dont bien nous prend, & dont ils sont tres-marris. Mais deuant toutes choses considerez s'il vous plaist, SIRE, que ceux qui vous font tant magnifier vostre pouuoir, se sont maintenus en deux prouinces de vostre Royaume contre vostre auctorité, contre vostre Edict, contre vos Arrests. Ie sçay bien que depuis quelques annees ils ont vne espece de surseance, mais ils n'en ont pas tousiours eu. Apres

cela, SIRE, vous vous souuiendrez, s'il vous plaist, qu'en May 84. le feu Roy estoit tresbien estably dans l'heritage de ses freres, de son Pere, & de son ayeul, il estoit appuyé d'vn frere qui tenoit beaucoup de gens en eschec: & neantmoins dans quatre ans apres, les Iesuites l'ont chassé du Louure. Ie di eux, les autres n'ont esté que les bras & les iambes: ceux-ci estoient la teste, qui conduisoit la barque: Qui le sçait mieux que vostre Maiesté?

Et neantmoins, SIRE, pour vous dire franchement ce que ie pense, sans vous croistre les iustes craintes, sans les diminuer aussi (ce dernier seroit encores le plus dangereux, la defiance est vne bonne drogue en matiere d'Estat, vous en auez souuent vsé, & bien vous en a pris.) Pour vous dire donc ce que ie pense, ie ne croy pas que tãt que vous viurez (& Dieu vueille que ce soit encores cinquante ans & plus) les Iesuites puissent iouër leurs ieux à huis ouuert: mais ie m'asseure que vostre Maiesté demeu-

rera d'accord auec moy, qu'il n'eſt pas en voſtre puiſſance, ni de tous vos Parlemens d'empeſcher que doucement ſans y toucher, ils ne reſpandent leur opinion ſur le fait de l'excommunication, & de ſa force dans les eſprits de vos ſuiets en tous les lieux où ils ſe trouueront.

Voila donc vn mal non point petit, non point mediocre, mais grand, treſgrand : & quel plus grand ſe peut il trouuer, que de vous faire perdre parauenture en moins de quatre ans vn milion de ſuiets? O la dangereuſe peſte! Voila, di-ie, vn mal qui aduiendra de voſtre viuant, de voſtre regne, quelque diligence, quelque precaution que vous y puiſſiez apporter, vous ne le ſçauriez empeſcher, & vous en ſouuenez.

On vous propoſe des reiglemens, des reſtrictions, des modifications, on vous trompe. Quels peuuent eſtre ces beaux reiglemens? Voyons les, mettons les ſur le tapis. Quoy? les Ieſuites ne parleront-ils plus à perſonne? Ne verront-ils plus perſonne?

Dequoy ſeruiront-ils donc ? N'inſtruiront-ils point la ieuneſſe ? C'eſt neantmoins le ſeul pretexte de ceux qui parlent tant pour eux, encores que la verité ſoit qu'ils ont à demy eſtouffé les lettres, que le grand Roy François pere des Muſes auoit ramenees en France (& la cauſe du mal ceſſant par tout le Royaume, le mal ceſſera.) Ils auront donc la ieuneſſe ſous leur verge, & en ce cas comment penſons nous empeſcher qu'ils ne l'imbuent de toutes ces dangereuſes doctrines, dont nous auons parlé ?

Mais feignons qu'ils n'ayent point de colleges : Vous n'empeſcherez pas tous leurs anciens confreres, la ſentine des villes, de les aller voir : & Dieu ſçait ſi la nouueauté en France a des effets eſmerueillables ! Dieu ſçait les trompettes & les auant-coureurs, qui ſeront deſia arriuez ! Dieu ſçait s'ils ſçauront chanter triomphe & releuer banniere ! vous ne ferez pas fermer leurs portes pour empeſcher qu'on ne les aille viſiter, le pretexte de pieté peut il manquer à quelque

heure que ce ſoit ? D'auantage quelles importunitez penſe voſtre Maieſté auoir chacun iour & du dedans & du dehors de voſtre Royaume, pour oſter tous ces reiglemens, toutes ces reſtrictions qu'on vous propoſe maintenant, afin ſeulement de leur ouurir la porte ? Ceux qui vous les mettent en auant, ſeront les premiers qui parleront pour les faire leuer, & pour remettre les Ieſuites par tout. C'eſt ce qui leur diſent à l'oreille : prenez celà ſeulement, remettez vous là ſeulement, eſbrechons ceſt Arreſt, & ne vous ſouciez d'autre choſe. Combien de ſolliciteurs auront en leur preſence ceux qui en ont tant en leur abſence ? Voſtre Maieſté n'aura plus lors le grand bouclier d'vn Arreſt de ſon Parlement, qui doit eſtre inuiolable. Quelle plus belle excuſe au monde pouuez vous auoir contre toutes importunitez ? Ce bouclier ſera briſé : que pourrez vous donc dire pour empeſcher qu'ils ne ſoyent par tout, comme en 88. ſinon que ce ſont de dangereuſes gens ?

Hé bon Dieu ! que ne le dites vous dés maintenant ? Vous auez encores la memoire toute fraiſche de ce qu'ils ſçauent faire : ſi vous l'auez perduë, mettez la teſte à la feneſtre, Il eſt difficile que vous ſoyez en lieu de voſtre Royaume, dont vous ne voyez infinies maſures de maiſons où ils ont mis le feu: infinis orphelins qu'ils ont reduits à la beſace. Cela ne vous touche il point le cœur ? Si fait ie m'aſſeure: vous l'auez trop bon, Mais leurs ſolliciteurs vous tiennent à la gorge: n'auez vous point de bras?

Voila, SIRE, la centieſme partie du mal qu'ils feront de voſtre viuant meſmes. Si vous iettez ceſte fueille de papier en vn coing de quelque cabinet, & que vous la retrouuiez vn iour par hazart, vous iugerez ſi i'auray dit vray.

Mais ie veux qu'ils n'oſent ſeulement ſouffler tant qu'ils verront voſtre viſage : la prudence des grands Princes ne doit elle point penetrer au delà de leur vie, & ſur tout ayant lignee? SIRE, quand nos corps ſont en

bonne disposition, nous ne sentons point infinis incommoditez qui s'aigrissent durant vne maladie. De mesme, quand la santé des grãds Royaumes vient à estre troublee par les accidens qu'il plaist à Dieu de leur enuoyer, beaucoup de mauuaises humeurs se remuent, qui ne se sentoient point durant la felicité. Ce sont ces saisons, ces occasions que les Iesuites attendent de pied coy, & ne les perdent iamais. S'ils ne peuuent emporter la place du premier assaut, ils redoublent leurs forces au second, & puis encores au troisiesme : En toutes choses les opiniastres le gaignent. On n'a pas tousiours la mesme vigueur, le mesme courage pour resister. Quelles plus dangereuses maladies, que les recheutes, & dont nous soyons moins plains quand elles viennent par nostre faute, & sur tout quand la cause du mal a bien esté recogneuë, & que nous n'auons tenu compte de nous en garder ? Dieu vueille que i'aye mal prognostiqué, mais ie preuoy qu'en fin le Iesuite re-

duira en cendre ceſt eſtat : nous l'auons veu par luy vne fois embraſé d'vn feu ſi eſpouuentable, qu'on le voyoit de l'Aſie : Il s'eſt trouué vn grand Roy plein de valeur, plein d'experience, qui ne dormoit que quand il vouloit, de fer au trauail, & d'acier aux combats, qui a eſtouffé le mal pour ceſte fois. Mais Dieu ne donne pas touſiours de ces grands Princes, & en la fleur de leur aage. Qui ne voit qu'à la premiere nuict de ceſt eſtat, ce feu mal eſteint ſe r'allumera plus grand qu'il ne fuſt iamais & perdra nos enfans. C'eſt vous que ie plains mes pauures enfans, car quant à moy mon aage caduc m'oſte ceſte apprehenſion.

I'entens bien, SIRE, quelqu'vn qui vous dit à l'oreille : A la verité on vous parle par eſcrit, & y a grande apparence en ce qu'on vous propoſe, mais ie ne puis pas comprendre comment les Ieſuites vous pourroient offrir tant de ſeruices, ſi leur doctrine eſtoit telle que nous la venons d'entendre. Et parauenture, SIRE,

que celuy qui vous le dit, le croit ainſi, & le fait à bonne intention, comme la pluſpart de ceux qui vous parlent pour eux ignorent la verité, que ie vous viens de repreſenter. Et s'ils le ſçauoient, ils vous prieroient auec autant d'affection de commander l'execution entiere de vos arreſts, qu'ils vous importunét auiourd'huy de les rompre. Voicy donc l'eſclarciſſement de la pure verité.

SIRE, lors que les Ieſuites vous ont preſenté ces grandes Requeſtes ſi fallerees, ſi pimpantes, tant pleines d'attraits, tant pleines de miel, vous eſtiez du tout bien auec ſa Sainctеté: Quelle conſideration donc les pouuoit lors empeſcher de vous promettre ſeruice? que pouuoient-ils dire autre choſe? falloit-il encores ſe vanter d'eſtre vos ennemis iurez, vos ennemis capitaux? eſtoit-ce le chemin de Paris?

Mais auez vous, SIRE, remarqué qu'encores que ces Requeſtes ſoient infiniment longues, que neantmoins ils n'ont enfoncé, n'ont pas ſeulement

touché ce point de la queſtion, ce nœud de la controuerſe, ceſte doctrine tant perilleuſe : ſçauoir s'ils ne croyent pas, s'ils n'enſeignent pas, que le Pape peut excommunier les Roys & mettre la main ſur leurs couronnes, qui eſt la baſe & le fondement de tous les aſſaſinats perpetrez ou attentez en l'Europe, & la ſource de toutes les miſeres que nous auons endurez depuis que ceſte malheureuſe doctrine s'y eſt ſemee hardiment. C'eſt là où Meſſieurs les harangueurs vous deuiez donner, & non pas faire des diſcours ſur l'obeiſſance que les ſuiets doiuent naturellement à leur Roy. Voila de grandes nouuelles, n'auez vous pas touſiours voſtre exception ? Et qu'elle eſt ceſte exception ? La voicy : Pourueu que les Roys ne ſoient point excommuniez par le Pape, lequel peut deſlier tous les ſuiets du ſerment de fidelité. Voila le point de la matiere. Reſpondez nous preciſément & ſans tournoyer, eſt-il vray que vous apportez ceſte exception, ou ſi c'eſt vne

calomnie? Mais à quoy eſt-ce que ie perds temps de leur demander leur opinion ſur ce ſuiet? voila leurs liures qui en ſont tous plains, ils ne crient, ils ne tempeſtent autre choſe. De quelle autre ſource eſt venu le mal que nous auons enduré, ſommes nous inſenſibles? Qui a donc fait receuoir en France l'excommunication contre le feu Roy en 1589. laquelle ſans les Ieſuites n'euſt eu non plus de force que celle de 1591. dans Tours, où il n'y auoit point d'ames Ieſuites & engagees auec les eſtrangers. Ne voyons nous pas que tant s'en faut qu'ils ayent denié ceſte doctrine, qu'au contraire ils s'en ſont glorifiez, voire depuis leur exil, ainſi que ie l'ay monſtré au commencement? Mais les eſtimons nous ſi ſimples que de venir par leurs Requeſtes donner dans ce filet? Il faudroit auoir bien mal leu ſa Rethorique, qui enſeigne de paſſer ſous ſilence les obiections qui n'ont point de reſponce: le Lecteur n'y prend pas touſiours garde de ſi pres: cela s'ou-

blie : Pourueu qu'on reſponde à choſe qui en approche vn peu, c'eſt aſſez. Iamais artifice reüſſit il mieux à orateur que celuy-ci aux Ieſuites ? SIRE, qui a aduerti voſtre Maieſté qu'ils paſſoient ſous ſilence ce grand point de la cauſe ? Quelqu'vn vous a-il remonſtré les Ieſuites retiennent à dire, ils ne parlent point François, ils vous flattent maintenant que vous eſtes bien auec le Pape ? mais ils ſe gardent bien de dire ce qu'ils feroient ſi Dieu nous auoit tant affligez que de retirer le Sainct Pere à luy, & de nous donner vn Boniface huictieſme, vn Benoiſt troiſieſme, vn Iules ſecond, qui nous enuoyaſt vne excommunication ſemblable aux autres fulminees contre nos Roys treſ-Chreſtiens, treſ-Catholiques & les premiers Roys de la Chreſtienté. Nous auons recogneu, SIRE, par leurs liures, par toutes leurs actions, & par tant de predications qu'en vn tel coup ſi on les vouloit croire ils feroient de vous ou de voſtre ſucceſſeur vn Roy ſans

ſuiets, vn Seigneur ſans heritage, vn homme priué, particulier, maudit, execré, miſerable, vagabond: bref, tel qu'ils ont eſperé rendre vous & le feu Roy, & qu'ils vous euſſent rendu de fait ſi tous les Catholiques de France euſſent eſté bon Ieſuites comme on vous conſeille de les faire en r'appellant ces gens ici, pour les endoctriner & ficher auant dans l'eſprit de leur ieuneſſe ceſte ferme croyance que vous & toute voſtre poſterité à iamais pouuez auec vne bulle eſtre chaſſez du throſne de Sainct Loys.

Mais qu'eſt-il beſoin de raiſons, puis que i'ay des exemples qui vous touchent de ſi pres? SIRE, vous auez cognoiſſance de beaucoup d'hiſtoires. (Ie vous en ay ouy r'apporter, que des gens qui faiſoient bien les entendus ne ſçauoient pas:) Mais quand vous n'en auriez iamais appris qu'vne, ce ſeroit celle ci: laquelle neantmoins ie vous reciteray en peu de mots, car il faut neceſſairement que vous l'ayez oubliee. L'an 1512.

il y auoit 29. ans que la Royne Catherine iouyſſoit de ſon Royaume de Nauarre, à elle aduenu par le decez de François Phœbus ſon frere, & la ſucceſſion d'infinis ſes predeceſſeurs Roys. Il y auoit dixhuit ans qu'elle auoit eſté couronnee auec le Roy Iean d'Albret ſon mary dans Pampelune: Dieu leur auoit donné vn fils & trois filles: Leur Royaume eſtoit ſi floriſſant & ſi puiſſant qu'il auoit touſiours battu & Caſtillans & Arragonois. Ils eſtoient en pleine paix auec eux, & en eſtroite & ancienne alliance auec la couronne de France, infiniment aimez de noſtre Loys douzieſme, grand Roy, grand Capitaine: brief, il ne ſembloit pas que toute l'Europe euſt ſeulement oſé penſer de les aſſaillir: Et neantmoins le Pape en haine des François, lança ſon excommunication ſur ces Roys, deſlia leurs ſuiets du ſerment de fidelité, & donna leur eſtat en proye au premier qui le pourroit conquerir (qui eſt le ſtil ordinaire.) Par la meſme Bulle noſtre Roy eſt auſſi fulmi-

né,

né, comme il auoit desia esté. Qu'aduint-il ? Pour le regard des François, il n'y en eust vn seul qui branslast iamais : Tout au contraire (& admirez ici nostre bon naturel, SIRE, auant que nous euſſions gousté la doctrine Iesuite, cela vous fera encores mieux cognoistre la playe qu'ils ont faite en vostre Royaume) tout au contraire, di-ie, tous nos ayeulx sans vn seul excepter redoublerent leur courage pour seruir leur Roy malgré la haine que Iules luy portoit, & augmenterent tellement leur amitié enuers leur Prince, qu'ils ne le croyoient pas là où ils le voyoient, & l'appelloient leur pere, leur conseruateur, leur bon Roy : bref le nom de Pere du peuple luy en est demeuré, & aussi demeurera à iamais.

Au contraire, qu'aduint-il en Nauarre ? Le Roy & la Royne firent assembler leurs Estats à Tudelle : il y est arresté de les seruir iusques à la mort, nonobstant la fulmination du Pape. Mais il se trouua inconti-

nent des seditieux, des mutins, des banqueroutiers, des desireux de choses nouuelles, qui ne manquent point de prendre le pretexte de Religion: il n'y a iamais qu'eux de Catholiques à les ouyr parler: ces gens là commencerent à semer parmy le peuple toute la mesme doctrine que ie vous ay ci dessus rapportee, laquelle nous auons veuë depuis respandre en France par les Iesuites. Qu'aduint il donc en Nauarre? Il aduint que ses seditieux rendirent tous les autres suiets engourdis, sans bras, sans iambes, les vns par Religion, les autres par crainte de ces mutins qui les menaçoient. De sorte que vostre bisayeul & vostre bisayeule, SIRE, se trouuerent au milieu de tous leurs suiets sans suiets, au milieu de tous leurs seruiteurs sans seruiteurs, au milieu de leurs armees sans gendarmes: En fin il ne fut iamais vne defection, vne prodition si lasche, si honteuse, si miserable: & furent contrains tenans quatre petits enfans, de l'vn des-

quels vous estes descendu, SIRE, de se sauuer en France, faisant vne peau de parchemin en vne heure, ce que tout l'Arragon, toute la Castille n'eussent sçeu faire en mil ans. Quand on perd vn Royaume apres auoir esté rompu en trois ou quatre grandes batailles, c'est chose qui est aduenuë à infinis autres, cela sert de cõsolation: mais de se voir chasser de son Estat, sans qu'vn seul de ses suiets tire l'espee, sous pretexte de Religion, C'est ce qui surpasse tous les regrets, toutes les desolations, toutes les miseres qui se peuuent excogiter au monde.

L'annee suiuante 1513. nostre Roy esmeu d'vne iuste douleur de voir vn Roy & vne Royne despoüillez de leur Estat à son occasion, dresse vne armee qui passe les Pyrenees, & s'en va droit à Pampelune: laquelle fut attaquee de si pres, que de l'Isle de Villiers & de Cannay plantérẽt leurs drappeaux sur les murs: Mais il s'y trouua de si opiniastres defenseurs, qu'il fallut reuenir sans rien faire.

Huit ans apres à la priere de Henry d'Albret Roy de Nauarre, le Roy François enuoya vne seconde armee: laquelle prit Pampelune, mais elle fut incontinent apres reperduë. En ceste guerre ignace Layola parut infiniement, & estoit l'vn des Capitaines des bandes Espagnolles : il est vray que sa valeur luy cousta vne iambe, & si l'autre luy demeura fort blessee. Ce capitaine est le fondateur & le patrõ des Iesuites. Voyez, SIRE, si les disciples ont sçeu suiure les traces de leur maistre? s'ils ont sçeu continuer l'affection ardente enuers l'Empire de Castille, & la haine extréme enuers la France? Le fondateur a grandement aidé à faire demeurer les Nauarrois sous le ioug Castillan: & les disciples ont mis la liberté des Gaules au hazart d'vne bataille : Ie dits d'vne: car nous ne pouuions perdre vne iournee sans vous perdre, SIRE, puis que vous n'auez iamais voulu auoir d'autre retraite que la banniere des fleurs de Lys : & en vous perdãt, qui ne veoit que la Frã-

Vita ignatij, tout au cõmencement.

ce demeuroit comme la Nauarre, ſerue & captiue ſous le ioug, la rame & la chaiſne de Caſtille? Paſſons outre, le patron fut l'vn des chefs de la Garniſon Eſpagnole dans Pampelune; & les diſciples ont mis & maintenu durant trois ans la garniſon Caſtillane dans Paris. Mais tout cela n'eſt rien à comparaiſon de ce que ie m'en vay dire. Les diſciples de ce Layola preuoyans auec vn vif iugement, que le petit fils de ce Roy & de ceſte Royne ainſi miſerablement deſheritez, ſeroit vn iour la terreur de Caſtille, ont fait tout ce qui peut tõber en l'eſprit des plus iurez & plus mortels ennemis du monde, pour exterminer ce reiecton : & le voyant malgré leur rage monté au throſne de ſainct Loys, ils ont redoublé & leur crainte & leurs efforts contre ſa perſonne & ſon Eſtat, verſans en abondance ſur ſon peuple le meſme poiſon qui auoit autrefois fait perdre le Royaume de Nauarre, & qui n'auoit iamais peu eſtre apporté en France, que par ces ſubtils & har-

dis drogueurs. Rien de tout cela n'a eſté ignoré par cet heritier de la Royne Catherine : Et neantmoins vne certaine influence, vn certain deſaſtre, auſſi fatal, auſſi ineuitable aux François qu'aux Nauarrois, luy a tantoſt perſuadé de retenir ces meſmes diſciples de Layola en ſon Royaume, dont-ils ont eſté ſolennellemẽt bannis par ſes Parlemens. Qui eſt-ce qui pourra iamais croire choſes ſi eſtranges, & qu'apres auoir eſté ſi long temps combatu auec la peau de Lyon on ſe laiſſe pipper auec celle de Renard?

Mais il ne ſe trouue pas touſiours des Iules ſecond. Il eſt vray : auſſi ne ſe trouue il pas touſiours des couronnes à perdre. Il ne faut point tant de Iules, il n'en faut plus qu'vn, pourueu qu'il trouue les François DISPOSEZ auſſi bien que les Nauarrois. Conſiderez, SIRE, conſiderez deux ou trois fois ce que ie m'en vay vous dire. L'excommunication de Iules ne fiſt tourner vne ſeule ville en France : L'excommunication de Six-

te à fait reuolter Paris, Lyon, Roüen, Tholoſe, Marſeille, Amyens, Narbonne, Orleans, Bourges, Nantes, Troyes, Dijon, & infinies autres. Que dites vous des Ieſuites? Ne voila pas de braues champions & d'habiles hommes? Si en trente ans ils ont fait vn tel progrez, qu'euſſent ils fait à l'aduenir, ayans deſia tant de conſciences eſbranlees, tant de ieuneſſe endoctrinee, qui montoit chacun iour aux charges? Pourquoy les vieils aux compagnies ſe ſont ils trouuez quaſi tous bons François, & les ieunes quaſi tous vos ennemis? Pourquoy auons nous veu tant de fois le fils directement oppoſé à l'aduis du pere? Sinon parce que les anciens n'auoient point ſucé le laict Ieſuite? Mais voulez-vous cognoiſtre, SIRE, qu'ils ſont encores ſi hardis de ſe glorifier d'auoir fait ceſte grande & horrible playe dans les eſprits de vos ſuiets, laquelle ils croiſſent, égratignent & augmentent chacun iour? Il ne faut que vous rapporter les paroles que ie vous ay

ci deuant transcriptes de leurs defences. *Et partant voyons nous auoir esté pratiqué l'vsage de ce glaiue en la personne de plusieurs Rois en plusieurs Royaumes. Et si la pratique n'a tousiours esté profitable, elle la peut tousiours estre,* SI LES SVIETS EVSSENT ESTÉ BIEN DISPOSEZ. Voila pas parler bien clairement, & dire, *Les François n'estoient point anciennement* bien disposez *à abandonner leurs Rois au premier coup de Tonnerre d'excommunication, au contraire ils redoubloient leur affection enuers eux: Mais en trente ans nous en auions* disposé *vne si bonne & si grande partie, que peu s'en a fallu que nous n'ayons obtenu victoire. Si par nos artifices & recommandations de tant de diuers lieux, nous nous y pouuons encores maintenir, Nous* disposerons si bien les esprits des François, *qu'vne autre fois nous chanterons le Triomphe entier.* Certainement, SIRE, vostre posterité vous aura vne grande obligation si vous l'asseruissez miserablement à la fantasie du premier pattisan d'Espagne, qui sera esleué au sainct Siege, en re-

ſtabliſſant ceux qui ſont ſi hardis & ſi outrecuidez de ſemer ceſte doctrine ſchiſmatique, & de s'en glorifier encores: la crier tout haut, la publier par tout, qui eſt touſiours aduancer l'ouurage. A quoy ſont bõnes, SIRE, tant de careſſes que vous faites à vn Enfant qui eſt au berceau, ſi au meſme temps vous introduiſez les maçons qui viennent baſtir de grandes forteresſes en France; afin qu'au premier ſon de trompette on luy rende tous ſes ſuiets auſſi eſtonnez, auſſi perclus, auſſi DISPOSEZ que furent les Nauarrois l'an 1512? N'eſt-ce point aſſez qu'vne telle doctrine luy ait fait perdre Pampelune, ſans qu'elle luy oſte encores Paris?

Il eſt vray que les Ieſuites par leurs Requeſtes, vous offrent des cautions, qui vous garantiront vous & les voſtres de tout dommage. Ie n'auois encores iamais entendu, SIRE, qu'on prit des cautions en matiere de couronnes: & à la verité par deuant quels Iuges les pourroit on faire appeller lors qu'on ſeroit chaſſé,

errant vagabond par le monde ? Si se faut-il accommoder. Prenons donc des cautions, pourueu qu'elles soient soluables, autrement ce n'est rien. Voyons quelles elles seront. Entre vos sujets, SIRE, il est impossible qu'il y en ait d'assez riches : car leurs biens ne peuuent estre la millieſme partie de ce tout, dont il faut auoir asseurance. Or entre les Estrangers, qui pourroient-ils presenter suffisant pour respondre du Royaume de France ? Ie voy bien que c'est, SIRE, la caution qu'ils vous donneront de leur fidelité, de leur affection à vostre seruice, est le Roy d'Espagne, qui s'obligera pour eux corps pour corps ? Il est si riche, il est si grand terrien, IL AIME TANT LA FRANCE, pourquoy le refuserez-vous ?

Voyla donc qui est bien resolu pour les cautions : pensons au reste. Que deuiendra ceste colonne, SIRE, qui deuant vostre grand Palais marque dans son marbre à nostre posterité l'affection de tout ce grand peu-

ple enuers son bon Roy, enuers son grand Roy, son liberateur, qui la mesme annee luy auroit osté de dessus le col, le ioug Espagnol? Colomne plus honorable, plus glorieuse que celles de Trajan & d'Antonin, defiantes les ans, & consacrees à l'immortalité.

La laisserez vous debout, en faisant neantmoins tout le contraire de ce que vous mesmes auez ordonné par l'Arrest qui y est graué? Que diront tous ceux qui liront l'oppositte de ce qu'ils verront? Est-ce là donc ce grand Senat de France? ses Arrests sont escrits en marbre, mais par effet ils sont mesprisez, ils sont foulez aux pieds.

A la verité cela seroit trop honteux. Que faut-il donc faire? il faut tout presentement aller abatre ceste Colomne. Comment l'abatre? Y auroit-il bien homme si malheureux au monde qui vous voulut donner ceste abominable conseil, de renuerser vous mesmes, SIRE, les trophees de vos plus grandes & plus signalees victoires? noircir vostre memoire

de crainte & de pusillanimité, afin que comme nous marquons vn de nos braues Rois pour le premier, qui rompit du tout le ioug de l'Empire Romain, sous lequel les Gaules miserables auoiét languy tant d'annees: Aussi que tout à l'oppositе l'histoire vous note à iamais pour le premier qui flechissant sous les mandemens de Rome, aurez vous mesmes arraché vos lauriers, flestri vos palmes, & miserablemét demoli les monumens de vos proüesses & de vos bien faits enuers vostre Royaume, enuers vostre ville de Paris, le domicile de ce grand Empire, la gloire de l'Europe, & la merueille du monde?

Hé que pourroit souhaiter d'auantage le General des Iesuites, si toute vne grande Espagnole conduite par les siens & le reste de leurs Seize estoient entrez dans Paris par la breche, ne commenceroient-ils pas par le bris de ceste colomne? Faut-il donc, SIRE, que la France endure sous vostre regne & par vostre commandement la plus grande vergongne, la

plus grande brauade qu'elle pourroit souffrir de l'insolence de Castille?

SIRE, si le l'endemain de vostre heureuse conuersion à sainct Denys il fust venu vn Ange du Ciel, qui vous eust monstré Paris, & dit: Les Iesuites & la garnison Espagnole qu'ils ont mise dans ceste grande ville, & qu'ils y maintiennent à force de prescher le peuple en sa faueur, t'empeschent seuls d'y entrer tous les gens de bien t'y desirent: tu y entreras neantmoins malgré ces meschans, & bien tost: neuf mois apres ils te voudront faire massacrer, mais ils ne pourront: ce grand Dieu de là haut destournera le coup, & fera confesser à l'Assassin, que la doctrine malheureuse des Iesuites & leurs propos ordinaires contre toy, l'ont porté & pousse à te frapper, & Dieu fera que ceste declaration sera encores verifiee par escrits de leur propre main. Ils en seront tous bannis, mais sept ans apres tu les restabliras à la ruine de ton Estat & desolation de ta maison. Si vn Ange du Ciel (di-ie)

vous euſt fait ceſte prediction, SIRE, l'euſſiez-vous eſtimee veritable ? Il eſt certain que non, tant le dernier poinct dependant de voſtre volonté, vous euſt ſemblé ſans apparence. Et neantmoins conſiderez, s'il vous plaiſt, combien peu s'en a fallu que vous n'ayez acheué de l'accomplir, ayant ſi toſt oublié le mal que vous ont fait, & peuuent faire tous les iours ceux qui appellent REBELLES nos anciens Roys, d'autant qu'ils n'ont pas ietté par terre leurs diadêmes, & leurs couronnes au premier bruit des excómunications enuoyees contr'eux. Et qui en conſequence de ceſte meſme doctrine furieuſe ont fait croire à infini peuple, que noſtre defunt Roy eſtoit VN TYRAN, ET VN REBELLE : Ce qui a vrayement cauſé ſa mort.

Ne vous repreſentez vous point, SIRE, l'image haute, palle, morne, triſte de ce grand Prince voſtre bon frere, tel qu'il eſtoit lors que tout bleſſé, tout enſanglanté il vous teſmoigna vne affection de Pere iuſques au

dernier souspir de sa vie, vous tenant embrasse au milieu de son armee toute baignee en larmes, toute grosse de vengeance?

Il est là haut, il est bien heureux, il est mort pour la liberté de son pays, pour deliurer de captiuité ses enfans, il contemple vos actions. Quoy? que vous cassiez les Arrests de ton Parlement donnez cõtre ses parricides, qui l'ont fait dagger de son viuant, qui l'ont poignardé apres sa mort, s'esclatans en toute l'Europe, *Le mesme iour qu'il nous faisoit chasser de Bordeaux, il fut chassé de la vie. On dit qu'il nous auoit fait mener à sainct Macaire pour nous esgorger là tous, s'il n'eust esté le premier esgorgé.* Ce n'est point, SIRE, vn Iesuite, ce sont tous les Iesuites en corps, qui par leurs lettres annales & solemnelles chãtent ce triõphe en toute l'Europe: Que di-ie en toute l'Europe? mais biẽ par toute la terre en leurs colonies, où ils monstrent maintenãt les cruels effects de leurs dãgereuses maximes, ou di-ie ils mõstrẽt en trophee la chemise sanglãte de nostre feu Roy, les des-

poüilles ſuperbes du premier Roy du monde, foudroyé par les tonnerres qu'ils ont fait eſclater en France, ou auparauant leur arriuee ils n'auoient jamais eu aucune force. Nous voudriez-vous bien, SIRE, oſter la conſolation qui nous reſte, & la ſeule marque, la ſeule ſouuenance que nos neueux auront de l'aſſaſinat, de noſtre defunt Roy, de noſtre defunt maiſtre?

Helas mon pauure maiſtre! helas mon pauure Prince! ſi ie n'ay peu autre choſe, au moins auras-tu ces derniers pleurs, ces dernieres larmes de ton treshumble ſeruiteur, de ton tresfidele ſuiet. Et paraduenture ſeront elles accompagnees des ſouſpirs d'vn million de François, qui me liront, ſi ce n'eſt en ce ſiecle, ce ſera aux autres. Car pourquoy mes ſanglots, pourquoy mes gemiſſemens ne dureront ils autant que les bons François au monde?

Si nos ayeulx, SIRE, euſſent avallé ceſte doctrine empoiſonnee de l'excommunication & de la puiſſance de

transferer les Royaumes : ceſte grande ſucceſſion ne fuſt pas venuë iuſques à vous, il y a long temps qu'on l'euſt arrachee à vos anceſtres. Le banniſſement des Ieſuites eſt la mort de ceſte malheureuſe doctrine ; & la mort de ceſte doctrine eſt la vie, la gloire & la ſplendeur de voſtre maiſon Royale. Ceux qui vous diront le contraire, la voudroient voir renuerſee par terre, Vous le ſçauez, & le ſçachant ſi vous n'y remediez, vous ſappez vous-meſmes les fondemens de voſtre Eſtat au lieu de les affermir.

Le Roy à Yury.

La magnanimité, la generoſité d'vn grand Roy ne ſe monſtre pas ſeulement à la guerre, au front d'vne fiere bataille, animant ſa nobleſſe, tout couuert de panaches pour ſe faire marquer à ſes ennemis, defiant leur audace & leur foreſt de lances, qu'il s'en va foudroyer : Mais elle paroiſt encores d'auantage SIRE, aux deliberations des grands & importans affaires de ſon eſtat : La prudence y doit reluire, mais il faut chaſſer arriere toute peur de deſplaire, toute

crainte de faſcher : elle eſt indigne de vous, elle eſt indigne d'vn Roy de France, quand il ne ſeroit point ce que vous eſtes. Vn Roy de France ne reçoit la loy que de Dieu. Voyez, SIRE, ce qui eſt iuſte, Voyez ce qui eſt vtile à vous, à voſtre poſterité, à voſtre Eſtat, n'ayez autre viſee.

Il eſt iuſte, SIRE, que les Arreſts de voſtre Parlement, de voſtre grand Parlement, du Parlement de France ſoient executez en France. En cela giſt la principale force de voſtre Eſtat. Qui eſt donc celuy qui vous conſeille, SIRE, de vous couper voſtre bras droit à vous meſmes? En effet ſous noms empruntez c'eſt le Roy Philippes qui le deſire, qui le pourſuit, qui le veut. Il eſt voſtre frere, ie le ſçay bien, mais il a vn conſeil dangereux, Il eſt ieune, il eſt ambitieux, il eſt grand, il ſçait qu'il retient iniuſtement l'heritage de la Royne Catherine, que ce ver a rongé l'eſprit de ſon pere au lict de la mort. De ſon viuant il ſe flattoit ſur la puiſſance de Iules, mais quand l'apprehen-

sion d'aller comparoir deuant le grãd Maistre, deuant le grand Iuge, luy a fait dresser les cheueux en la teste: Alors les flatteries de son Inquisition, les flatteries de ses Iesuites ne l'ont peu garantir contre sa propre science, contre sa propre conscience: il a fallu parler, il a fallu tester & donner soulagement à ceste inquietude, à ce flambeau, à ces gehennes. Mais tant s'en faut que son fils vueille executer ce testament, que au contraire il a des desseins infinis, incroyables: La seule France luy en arreste le cours. Quel aduantage luy seroit-ce d'auoir touſiours dans les entrailles de ce grand Royaume des personnes si affidez, si prõpts, & determinez pour executer tout ce qu'il sçauroit souhaitter, quelque perilleux qu'il soit? Quel aduantage d'y auoir des espions si vigilans, si hardis, & tellement cognus pour secrets, que quicõque voudra conspirer contre l'estat, soit François, soit estrãger, ne craindra iamais de s'adresser à eux? Dans les autres communautez on pourroit prendre

l'vn pour l'autre & se perdre: Ainsi fist Barriere: s'il ne se fust decelé qu'à Iesuites, vous estiez sans doute surpris. Que firent iamais rien de semblable, les Templiers en France? les Humiliez en Italie? les Cordeliers conuentuels en Espagne ? La puissance des Roys est infinie, ie le confesse : Mais c'est pourueu qu'elle soit accompagnee de prudence (la maistresse vertu des Princes.) Quand les grandes fautes sont faites, il est bien difficile & souuent, impossible de les reparer. Qui pensez-vous, SIRE, qui vueille plus rien entreprendre contr'eux, quoy qu'ils machinent contre vostre Estat, contre vostre personne ? qui vueille plus estre partie, qui vueille plus estre tesmoin, qui vueille plus estre iuge? SIRE, pour vne premiere fois il se trouue des hommes qui s'opposent aux meschans: mais quand ils se voyent delaissez, quand ils voyent les serpens à l'entour de leurs maisons, qui viendront vn iour deuorer leurs enfans: cela fait desesperer tout le monde, cela fait du tout perdre

courage. Et apres petit à petit chacun plie, chacun s'accommode, (ô le dangereux mot pour les Roys.) Si le feu Roy estoit encores au monde il en pourroit parler : Ce grand defaut l'a mis où il est. Faites vostre proffit, SIRE, de son exemple, faites l'encores de celuy de vos voisins : voyez si iamais Charles le quint, ni son fils, ces grands politics, ces grands rusez en matiere d'estat, ont laissé affoiblir, ont laissé estonner leurs seruiteurs ? Voyez si iamais ils leur ont donné suiet d'aller rechercher la grace de ceux qu'ils auoient irritez pour le bien de leur estat ? Voyez si iamais ils ont reçeu des gens qui leur peussent estre suspects? Quand vostre Maiesté ne considereroit que la premiere institution des Iesuites, leur source, leur progrez, le lieu dont ils viennent : elle les deuroit auoir en abomination. Mais apres en auoir senty des effects si horribles, tels que vos plus grands ennemis les pouuoient desirer : & apres auoir esté deliuré de ceste dangereuse secte, de ceste dan-

gereuſe faction par vn grand Arreſt, quelle apparence, quelle couleur de remettre vous meſmes les Aſſaſins dans voſtre Eſtat, la ſedition parmy vos ſuiets, les menees & les partialitez dans vos prouinces, qui ont plus veu de tranquilité depuis l'exil des Ieſuites qu'en trente ans auparauant?

Dieu ne veut point eſtre tenté, il vous a par deux fois, SIRE, garanty de leur couſteau: Il vous a enuironné de tant de bons Prelats & Docteurs, de tant de ſçauans & deuots Religieux de tous ordres, pleins de probité, de doctrine, d'obeiſſance, d'affection enuers voſtre Maieſté, mille fois plus propres pour l'exaltation de noſtre Religion Catholique, que ceux qui ſont infectez de ceſte dangereuſe hereſie, qui a pour fondement LE POVVOIR DE CHANGER LES ROYAVMES, LES OSTER A L'VN ET LES DONNER A L'AVTRE: Pourquoy voulez vous meſpriſer la grace que ſa diuine bonté vous a faite, vous tirant du cercueil, & des bras de la mort? Mort par eux

desiree, souhaittee, brassee, voulans enterrer la France auec ses deux derniers Roys dans vn mesme cercueil? Ne craignez-vous point, SIRE, de courroucer celuy, qui veut estre admiré en sa prouidence, & remercié en sa bonté & protection? Doutez vous qu'il n'ait presidé au milieu de ceste grande compagnie, au milieu de ce grand Parlement, le plus auguste du monde, deliberant pour affaires concernans la vie de leur Prince, & la cõuersation de son Estat? Quoy? vous voulez casser ceste Arrest? Hé que sçauez vous, SIRE, s'il est cause que vous estes encores en vie? Que sçauez vous si Dieu s'est serui de ce moyen pour vous conseruer en ce monde? S'il s'est serui de ce rampart contre leurs assaux? pouuez-vous approfondir ses iugemens & ses secrets? ne sçauez-vous pas que ce sont des abysmes?

CE GRAND DIEV, qui d'enhaut cognoist les feintises, les hypocrisies, le venin que couuent les Iesuites dans leur estomac: Ce grand Dieu

qui ſçait leur deſſein perpetuel, eſſentiel, radiqué dans leurs veines, qui eſt d'abatre la gloire de ceſte Couronne & de ceſte Monarchie : Vous face la grace, SIRE, de bien diſcerner les amis d'Alexandre d'auec les amis des Ieſuites. Et en commandant l'execution entiere de voſtre grand Arreſt, faire cognoiſtre à toute la Chreſtienté, que vous vous ſçauez auſſi bien & auſſi prudemment garantir des ruſes, des artifices, & des mines ſecrettes de vos ennemis : que rompre, diſſiper & perdre courageuſement leurs armees & leurs forces ouuertes.

FIN.